



Bulletin Officiel

N°7550 Vendredi 13 février 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATION ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

17

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DÉCEMBRE 2025

- AMEN TRESOR SICAV
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- ATTIJARI PREMIUM SICAV
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV
- SICAV TRESOR
- FINACorp OBLIGATAIRE SICAV
- TUNISIE SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبيين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية توافق السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتناسباً مع مهمتها في حماية الأدخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسماً مخصصاً للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 وIFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. نمط الحكومة: وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسخير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحكومة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحكومة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة: عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الأفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. إدارة المخاطر والفرص: تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة ذات الأهمية بالنظر إلى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. مؤشرات كمية وأو نوعية: الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية وأو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية وأو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعد في حد ذاته تقسيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتتجدر الاشارة إلى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها مرحلة انتقالية. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحكومة وإدارة المخاطر الجاري وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمثي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مراقبة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الافصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقييرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بالآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الافصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقييم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي او نشاطها او افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة ، وترتبط هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحكومة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقببي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATION ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécieront conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبى حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23

من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادساً من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبى حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعال للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبى الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الواقع والوضعيات التالية تُعدُّ على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادساً المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو التربوية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبى الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقاً لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثراً لها، منفردة أو مجتمعة، جوهرياً بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهيرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للاداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الحسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الواقع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالواقع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يتعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مذكورة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات الازمة التي من شأنها تسهيل فهم الواقع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافية الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملاً بمهامها الرامية إلى حماية الأدخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقاً لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعد من المعطيات الجوهرية التي يتبعُن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغييرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والأفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقواعد المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؟
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصرير بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؟
- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات governance والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكمة، وإلى التنسيق مع مراقبين حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l’Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l’Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d’avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l’Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d’accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l’intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l’Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l’investisseur d’apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l’empreinte carbone des produits exportés ;
- L’évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l’activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d’exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l’ensemble des sociétés faisant appel public à l’épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 31/12/2025 في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير

تدّرّج هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بـ تقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحكومة الرشيدة والنفذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية
الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة
في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبى حسابات الشركات المعنية مدعاون، حتى في غياب إطار مرجعى محاسبي خاص بذلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطى بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعى هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والتربيية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		131,359	132,439	132,471
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		184,119	185,906	185,974
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		151,696	152,754	152,782
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		165,830	167,191	167,228
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		156,578	157,547	157,568
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		163,479	164,688	164,716
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		148,415	149,414	149,461
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		61,194	61,722	61,736
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		45,127	45,446	45,454
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		153,423	154,572	154,600
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		134,316	135,221	135,243
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		134,213	135,255	135,279
13 TUNISO-EMIRATIESICAV	AUTO GERE	07/05/07		115,794	116,810	116,834
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		107,343	108,130	108,148
15 AFC AMANET SICAV	AFC	05/12/24		108,373	109,164	109,182
16 ATTUARI PREMIUM SICAV	ATTUARI GESTION	08/08/25		101,925	102,528	102,542
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		23,481	23,636	23,640
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		163,147	164,377	164,429
19 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		154,717	156,511	156,536
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,830	14,932	14,937
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		227,199	228,898	228,937
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		127,181	127,990	128,013
23 ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21		132,985	133,842	133,863
24 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		18,602	18,742	18,745
25 FCP AFC AMANET	AFC	12/09/23		118,456	119,343	119,364
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		113,867	115,130	115,157
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,520	2,548	2,553
SICAV MIXTES						
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		85,246	86,330	86,364
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		177,793	178,657	178,686
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		134,948	141,331	141,436
31 AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20		139,702	140,699	140,720
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		201,413	213,935	213,833
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		725,391	757,573	757,535
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		161,038	173,566	173,875
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		227,064	234,468	234,670
36 FCP VALEURS AL KAOUDHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		133,347	137,423	137,835
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		192,550	196,330	196,470
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		219,929	230,304	230,235
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		201,389	211,063	211,104
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		36,499	38,723	38,789
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		117,256	119,153	119,108
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,377	1,440	1,442
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,500	1,628	1,633
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		110,139	116,796	116,785
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		3 036,892	3 146,273	3 158,388
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		335,722	358,020	370,001
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		4,247	4,505	4,543
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,652	3,842	3,866
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		54,424	55,428	56,500
50 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,578	1,594	1,595
51 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,598	1,677	1,693
52 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,689	1,787	1,814
53 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		21,778	22,748	22,836
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		17,145	17,620	17,672
55 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		22,294	23,706	23,835
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		6 617,405	6 778,948	6 786,324
57 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		123,577	132,495	135,580
SICAV ACTIONS						
58 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		133,084	139,462	139,495
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,849	1,974	2,010

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL					
			Date de paiement	Montant								
OPCVM DE DISTRIBUTION												
SICAV OBLIGATAIRES												
60 SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	116,041	116,056					
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	103,397	103,412					
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	110,549	110,572					
63 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	107,233	107,247					
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	114,247	114,257					
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	109,513	109,531					
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	106,038	106,072					
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	111,183	111,201					
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	110,630	110,648					
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	108,177	108,193					
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	107,887	108,626	108,644					
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	107,590	107,610					
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	111,739	111,758					
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	107,279	107,299					
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,020	108,032					
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	111,210	111,226					
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	106,568	106,585					
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE												
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	117,741	117,758					
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	110,131	110,179					
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	114,112	114,133					
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	110,297	110,366					
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 079,529	1 079,896					
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	10 930,196	10 934,694					
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	108,918	108,943					
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE												
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	110,949	111,312					
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	104,926	105,258					
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE												
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	84,463	84,483					
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	167,759	167,657					
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	18,733	18,741					
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	400,553	428,696	428,818					
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 158,775	3 156,402					
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	70,578	70,624					
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	55,690	55,695					
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	117,797	118,996	119,004					
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE												
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	24,480	24,429					
95 ATTJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	23,297	23,347					
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	19,628	19,660					
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	118,390	118,327					
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	104,835	104,957					
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	109,747	109,859					
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	117,436	117,522					
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	131,044	130,920					
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	15,936	15,919					
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	128,372	128,574					
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	108,487	108,632					
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE												
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	145,464	147,037					
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	206,613	208,690					
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	203,902	206,124					
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	249,885	251,263					
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	223,806	224,583					
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	220,825	221,218					
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	39,671	39,874					
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	13 740,722	13 837,516					
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	137,878	139,928					
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 099,688	7 125,310					
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	14,057	14,159					
116 FCP SÉCURITÉ	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	211,862	214,099					
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	15 495,516	15 541,386					
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 072,450	14 220,335					
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 249,036	12 320,883					
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	13 607,380	13 706,782					
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 528,375	12 586,375					
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	14,391	14,459					
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	140,200	140,963					
124 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	130,644	131,719					
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE												
125 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	148,127	148,186					
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE												
126 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 442,490	1 459,508					

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{eme} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jidid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	- 34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	Route de Naâssen 71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing, réunie le **07/04/2025**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblé Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société, réuni le **13/01/2026**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné «BTK Leasing Subordonné 2026-1» d'un montant de 50 millions de dinars par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Montant en Dinars	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	30 000 000	Fixe : 9,00%	Annuel constant par 1/5 ^{ème}
B	5 ans	20 000 000	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant par 1/5 ^{ème}

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » est d'un montant de 50 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **17/02/2026** et clôturées au plus tard le **17/03/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (50 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK LEASING.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **17/02/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

BTK LEASING, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 ».
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominative.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse). L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/03/2026**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **mars** de l'année **N-1** au mois de **février** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **17/03/2027**.

L'emprunt subordonnée sera amorti en totalité le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **17 mars** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/03/2027** pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **9,00%** l'an.

Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt subordonnée à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **décembre 2025 à titre indicatif**, qui est égale à **7,61%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,36%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations subordonnées de l'emprunt «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1» sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,690 années**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de BTK LEASING, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK LEASING 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **18/12/2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la BTK Leasing à « **BB(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B(tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **20/01/2026**, une notation **provisoire** à long terme « **B+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V -1001- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des obligataires subordonnés :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires subordonnés :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt obligataire « **BTK LEASING 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

Les actions de la BTK LEASING sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire subordonné en cours, émis par BTK Leasing négociable sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de « **BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1** », émis par Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,4% et TMM+2,25%.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

BTK LEASING s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les

investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **30/01/2026** sous le **n°26/1170**, du document de référence « BTK LEASING 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **14/08/2025** sous le **n°25/005** et de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du **30/01/2026** sous le **n°25/005/A001**.

La note d'opération ainsi, le document de référence « BTK LEASING 2025 » ainsi que son actualisation, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BTK LEASING –11 Rue Hédi Nouira -1001- TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V -1001- Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

AMEN TRESOR SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I. Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **96.618.874 DT**, un actif net de **96.526.383 DT** et un bénéfice de la période de **1.636.268 DT**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction de la Société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

II. Etendu de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

III. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

IV. Paragraphe post-conclusion

- Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2025, **19,52%** du total actif, se situant ainsi au-dessous du seuil de **20%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les conventions de pension livrée de titres d'emprunt de l'Etat représentent, au 31 décembre 2025, **10,02%** du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de **10%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note « **3.2 Evaluation des placements** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 janvier 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise & Conseil

KAIS BOUHAJJA

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN

(Exprimé en dinar)

ACTIF	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
Portefeuille-titres	AC 1	55 674 131	42 217 820
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	-
Obligations et valeurs assimilées		55 674 131	42 217 820
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	40 939 141	35 707 595
Placements monétaires		29 035 041	24 621 526
Disponibilités		11 904 100	11 086 070
Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs	AC 4	5 602	13 818
TOTAL ACTIF		96 618 874	77 939 234
PASSIF			
Opérateurs créateurs	PA 1	60 026	50 680
Autres créateurs divers	PA 2	32 465	25 392
TOTAL PASSIF		92 491	76 072
ACTIF NET			
Capital	CP 1	90 433 091	72 553 789
Sommes distribuables	CP 2	6 093 293	5 309 373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		263	283
Sommes distribuables de l'exercice		6 093 030	5 309 089
ACTIF NET		96 526 383	77 863 162
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		96 618 874	77 939 234

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar)

Notes		Période			Au
		Du 01/10/2025	Du 01/01/2025	Du 01/10/2024	
		Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	979 655	3 306 991	575 509	2 050 371
Dividendes		-	11 534	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		979 655	3 295 457	575 509	2 050 371
Revenus des placements monétaires	PR 2	833 779	3 192 164	1 004 870	3 697 819
Revenus des placements monétaires		833 779	3 192 164	1 004 870	3 697 819
Total des revenus des placements		1 813 434	6 499 156	1 580 378	5 748 190
Charges de gestion des placements	CH 1	(176 291)	(629 891)	(139 524)	(515 834)
Revenu net des placements		1 637 142	5 869 265	1 440 854	5 232 356
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	CH 2	(74 330)	(177 169)	(38 236)	(150 650)
Résultat d'exploitation		1 562 812	5 692 095	1 402 618	5 081 706
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	(206 660)	400 935	(244 420)	227 383
Sommes distribuables de la période		1 356 152	6 093 030	1 158 198	5 309 089
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		206 660	(400 935)	244 420	(227 383)
Variation des +/- values potentielles sur titres		30 698	96 944	(487)	-
+/- values réalisées sur cession des titres		42 758	110 724	2 379	2 698
Frais de négociation		-	-	-	-
Résultat net de la période		1 636 268	5 899 763	1 404 510	5 084 404

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinar)

	Période			Au 31/12/2024
	Du 01/10/2025	Du 01/01/2025	Du 01/10/2024	
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
<u>Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation</u>	<u>1 636 268</u>	<u>5 899 763</u>	<u>1 404 510</u>	<u>5 084 404</u>
Résultat d'exploitation	1 562 812	5 692 095	1 402 618	5 081 706
Variation des +/- values potentielles sur titres	30 698	96 944	(487)	-
+/- values réalisées sur cession de titres	42 758	110 724	2 379	2 698
Frais de négociation de titres	-	-	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-</u>	<u>(5 591 708)</u>	<u>-</u>	<u>(2 855 883)</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>(3 001 128)</u>	<u>18 355 167</u>	<u>(4 136 034)</u>	<u>2 781 400</u>
Souscriptions	38 400 889	189 759 141	19 234 192	112 850 162
Capital	36 124 713	178 899 094	18 086 113	107 652 513
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	84 488	162 801	2 488	13 236
Régularisation des sommes distribuables	2 191 688	10 697 246	1 145 591	5 184 413
Rachats	(41 402 016)	(171 403 974)	(23 370 227)	(110 068 762)
Capital	(38 911 757)	(161 234 535)	(21 977 164)	(103 566 807)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(91 903)	(155 726)	(3 037)	(12 768)
Régularisation des sommes distribuables	(2 398 356)	(10 013 713)	(1 390 026)	(6 489 186)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(1 364 859)</u>	<u>18 663 222</u>	<u>(2 731 524)</u>	<u>5 009 920</u>
<u>Actif net</u>				
En début de période	97 891 243	77 863 162	80 594 686	72 853 241
En fin de période	96 526 383	96 526 383	77 863 162	77 863 162
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période	907 710	708 077	746 057	668 197
En fin de période	880 505	880 505	708 077	708 077
<u>Valeur liquidative</u>	<u>109,626</u>	<u>109,626</u>	<u>109,964</u>	<u>109,964</u>
Dividendes par actions	-	7,498	-	6,567
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>6,56%</u>	<u>6,51%</u>	<u>7,13%</u>	<u>6,88%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 décembre 2025

I- NOTES DE PRESENTATION

1. Présentation de la société

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 décembre 2005 et est entrée en exploitation le 10 mai 2006.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Principes et bases de mesures comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société **AMEN TRESOR SICAV** figurant au bilan, arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA "Juillet 2032" (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA "Juillet 2032" ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société **AMEN TRESOR SICAV** ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA "Juillet 2032".

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 1. Portefeuille-titres". A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique "Dettes sur opérations de pensions livrées" et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique "Intérêts des mises en pension".

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 2. Placements monétaires et disponibilités".

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique "PR 2. Revenus des placements monétaires" et individualisés au niveau des notes aux états financiers

III- **NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

AC 1. Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **55.674.131 DT** contre **42.217.820 DT** au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Obligations et valeurs assimilées	(A)	21 252 051	8 706 949
- Titres de créance émis par le Trésor	(B)	34 422 080	33 510 871
Total		<u>55 674 131</u>	<u>42 217 820</u>

(A) Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	14 000	280 000	298 234	0,31%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	10 000	600 000	633 480	0,66%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-02	35 000	3 500 000	3 527 412	3,65%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	225 000	232 764	0,24%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	6 000	240 000	257 827	0,27%
TN8DSPQCB06	ATL 2022 -1	8 000	320 000	325 331	0,34%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 500	150 000	160 736	0,17%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	180 000	183 250	0,19%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	20 000	2 000 000	2 153 808	2,23%
TNHOASGSR955	ATL 2025 -1	5 000	500 000	513 220	0,53%
TN7XUIXDVQY9	ATL 2025 -2	17 100	1 710 000	1 710 000	1,77%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 600	104 000	106 303	0,11%
TN0001300680	BTE 2019-1B	7 000	280 000	305 127	0,32%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1TF 9.4%	5 000	500 000	510 920	0,53%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025 -1	20 000	2 000 000	2 032 320	2,11%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	5 000	200 000	212 776	0,22%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	7 000	140 000	147 767	0,15%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	200 000	203 156	0,21%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	3 000	180 000	190 363	0,20%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	1 600	96 000	101 527	0,11%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 FIXE	10 000	800 000	842 560	0,87%
TN4SCYEXIVYX	TLF 2024-2 FIXE	4 500	360 000	368 780	0,38%
TNQ8KNUQO9D	TLF 2025-1 FIXE	40 000	4 000 000	4 209 536	4,36%
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-1 TF 9.4 LISSAGE INTERET INTERCALAIRE ATL 2025-2	20 000 1	2 000 000 26 749	2 021 424 3 429	2,09% 0,00%
Total			20 591 749	21 252 051	22,02%

(B) Les titres de créance émis par le Trésor se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	30 000	3 000 000	3 106 464	3,22%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	25 000	2 500 000	2 561 720	2,65%
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000	1 008 680	1,04%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	1 600 000	1 690 192	1,75%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 000 000	2 081 980	2,16%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	437 500	447 348	0,46%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	22 500	1 968 750	1 987 542	2,06%
TNEFCT8MXYZ3	EN 2022 CATC 4EME TF	7 500	656 250	662 328	0,69%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	2 500	250 000	255 854	0,27%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	2 500	250 000	255 614	0,26%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000	2 010 736	2,08%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	4 000	400 000	427 914	0,44%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 500	350 000	367 632	0,38%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	12 000	1 200 000	1 228 790	1,27%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	80 000	8 000 000	8 045 376	8,33%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	5 884	5 973 437	6 285 506	6,51%
TN0008000606	BTA13042028B	500	466 000	485 311	0,50%
TN0008000606	BTA13042028C	500	464 500	483 811	0,50%
TN0008000655	BTA290327	1 003	946 431	986 766	1,02%
TN0008000655	LISSAGE BTA290327	1	56 569	23 332	0,02%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028B	1	34 000	9 385	0,01%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028C	1	35 500	9 799	0,01%
Total		33 588 937		34 422 080	35,66%

PR 1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent **979.655 DT** pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre **575.509 DT** pour la période du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	Période			Au
	Du 01/10/2025	Du 01/01/2025	Du 01/10/2024	31/12/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
- Dividendes	-	11 534	-	-
- Revenus des obligations	835 454	2 940 096	547 783	1 942 543
- Revenus des BTA	144 201	355 361	27 726	107 828
Total	979 655	3 306 991	575 509	2 050 371

AC 2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **40.939.141 DT** contre **35.707.595 DT** au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Placements monétaires	(A)	29 035 041	24 621 526
- Disponibilités	(B)	11 904 100	11 086 070
Total		<u>40 939 141</u>	<u>35 707 595</u>

(A) Les placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Code ISIN	(*)	Date de souscription	Emetteur	Montant nominal	Échéance	Intérêts courus	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux brut	% Actif net
PL 02-01-2026	TN0008000655	(a)	21/11/2025	BT	101 405	02/01/2026	943	100 439	101 382	8,25%	0,11%
PL 02-02-2026	TN0JN6PVWH38	(b)	24/10/2025	BTL	510 942	02/02/2026	7 424	500 000	507 424	7,80%	0,53%
PL 10-06-2026	TN0008000762	(c)	12/12/2025	BT	2 083 227	10/06/2026	8 846	2 000 698	2 009 544	8,25%	2,08%
PL 15-06-2026	TN0008000762	(d)	15/12/2025	TSB	1 045 141	15/06/2026	4 076	999 705	1 003 781	8,99%	1,04%
PL 16-01-2026	TNNUS2JABSF6	(e)	18/11/2025	BTL	709 510	16/01/2026	7 068	700 000	707 068	8,29%	0,73%
PL 21-01-26	TNUWXR58DVH5	(f)	27/03/2025	BTL	5 375 000	21/01/2026	348 259	5 000 000	5 348 259	9,00%	5,54%
CD 02-01-26	TNZZP3RQYHE5		23/12/2025	AB	2 500 000	02/01/2026	4 234	2 495 294	2 499 528	8,49%	2,59%
CD 06-01-26	TNZZP3RQYHE5		31/01/2025	BTL	2 000 000	06/01/2026	135 728	1 862 055	1 997 783	9,99%	2,07%
CD 14-01-26	TNHFBMGX0HK0		25/12/2025	AB	1 500 000	14/01/2026	1 966	1 494 367	1 496 332	8,49%	1,55%
CD 20-05-26	TN91MB371GI4		14/02/2025	BTL	2 000 000	20/05/2026	121 696	1 818 880	1 940 576	9,99%	2,01%
CD 22-06-26	TNANN5DI4XB4		07/02/2025	BTL	500 000	22/06/2026	30 515	451 262	481 778	9,99%	0,50%
CD 15-01-26	TNYY6ZC06AR7		21/03/2025	BTL	4 000 000	15/01/2026	222 754	3 765 480	3 988 234	9,49%	4,13%
BT 29-01-26	TN01F0DS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	2 000 000	29/01/2026	144 581	1 842 091	1 986 672	10,80%	2,06%
BT 29-01-26	TN01F0DS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	5 000 000	29/01/2026	361 452	4 605 228	4 966 680	10,80%	5,15%
Totaux					29 325 226		1 399 542	27 635 499	29 035 041		30,08%

(a) PL 02-01-2026 : Prise en pension BT, BTA 6,6% mars 2027, du 21/11/2025 au 02/01/2026

(b) PL 02-02-2026 : Prise en pension BT, EN 2022 T3 CB TV, du 24/10/2025 au 02/02/2026

(c) PL 10-06-2026 : Prise en pension BT, BTA 8% novembre 2023, du 12/12/2025 au 10/06/2026

(d) PL 15-06-2026 : Prise en pension TSB, BTA 8% novembre 2023, du 15/12/2025 au 15/06/2026

(e) PL 16-01-26 : Prise en pension BTL, BTA 9,4% août 2023, du 18/11/2025 au 16/01/2026

(f) PL 21-01-26 : Prise en pension BTL, EN 2024 T1 CB TF, du 27/03/2025 au 21/01/2026

(B) Les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé		Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif net
- Placements en compte courant à terme	(a)	8 990 000	9 072 562	9,40%
- Avoirs en banque			2 831 538	2,93%
Total			11 904 100	12,33%

(a) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Date d'échéance	Valeur actuelle	Taux brut
CAT 02-01-2026	BTE	26/08/2025	02/01/2026	717 184	8,75%
CAT 02-03-2026	Amen Bank	02/12/2025	02/03/2026	402 233	8,49%
CAT 09-03-2026	Amen Bank	08/12/2025	09/03/2026	120 536	8,49%
CAT 09-03-2026	Amen Bank	08/12/2025	09/03/2026	140 625	8,49%
CAT 09-03-2026	Amen Bank	08/12/2025	09/03/2026	155 692	8,49%
CAT 09-03-2026	Amen Bank	08/12/2025	09/03/2026	301 340	8,49%
CAT 09-03-2026	Amen Bank	08/12/2025	09/03/2026	246 094	8,49%
CAT 09-03-2026	Amen Bank	08/12/2025	09/03/2026	180 804	8,49%
CAT 12-01-2026	Amen Bank	14/10/2025	12/01/2026	152 205	8,49%
CAT 16-03-2026	Amen Bank	15/12/2025	16/03/2026	300 949	8,49%
CAT 16-03-2026	Amen Bank	15/12/2025	16/03/2026	300 949	8,49%
CAT 18-02-2026	Amen Bank	20/11/2025	18/02/2026	201 563	8,49%
CAT 18-02-2026	Amen Bank	24/11/2025	18/02/2026	3 524 749	8,49%
CAT 18-02-2026	Amen Bank	20/11/2025	18/02/2026	403 126	8,49%
CAT 18-02-26	Amen Bank	18/02/2025	18/02/2026	212 492	8,99%
CAT 23-02-2026	Amen Bank	24/11/2025	23/02/2026	1 712 021	8,49%
Total				9 072 562	

PR 2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **833.779 DT** pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre **1.040.870 DT** pour la période du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	Période			Au
	Du 01/10/2025	Du 01/01/2025	Du 01/10/2024	31/12/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
- Revenus des placements en compte courant à terme	162 256	551 142	33 333	310 456
- Revenus des certificats de dépôt	308 221	997 025	83 852	376 348
- Revenus des pensions livrées	215 290	1 109 644	868 405	2 976 291
- Revenus du compte rémunéré	65	16 900	19 280	34 723
- Revenus des billets de trésorerie	147 946	517 453	-	-
Total	833 779	3 192 164	1 004 870	3 697 819

AC 4. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **5.602 DT** contre **13.818 DT** au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts courus sur comptes rémunérés	-	9 735
- Intérêts		
Intercalaires	30	30
- Autres	5 572	4 053
Total	<u>5 602</u>	<u>13 818</u>

PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **60.026 DT** contre **50.680 DT** au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	60 026	50 680
Total	<u>60 026</u>	<u>50 680</u>

PA 2. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **32.465 DT** contre **25.392 DT** au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- CMF	8 546	8 436
- Jetons de présence à payer	19 373	18 393
- TCL à payer	1 348	(3 937)
- Autres	3 198	2 499
Total	<u>32 465</u>	<u>25 392</u>

CH 1. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Les charges de gestion des placements totalisent **176.291 DT** pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre **139.524 DT** pour la période du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	Période			Au
	Du 01/10/2025	Du 01/01/2025	Du 01/10/2024	31/12/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
- Rémunération du gestionnaire	176 291	629 891	139 524	515 834
Total	176 291	629 891	139 524	515 834

CH 2. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de **0,1% TTC** de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges totalisent **74.330 DT** pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre **38.236 DT** pour la période du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	Période			Au
	Du 01/10/2025	Du 01/01/2025	Du 01/10/2024	31/12/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
- Redevance du CMF	25 184	88 334	19 878	73 489
- Services bancaires et assimilés	39 622	51 140	14 795	54 692
- TCL	4 740	18 316	58	7 315
- Jetons de présence	4 784	18 980	3 506	14 754
- Impôts & taxes	-	400	-	400
Total	74 330	177 169	38 236	150 650

CP 1. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période, se détaillent comme suit :

- Capital au 31/12/2024	72 553 789
- Souscriptions	178 899 094
	(161 234
- Rachats	535)
- Frais de négociation de titres	-
- VDE / emp. société	96 944
- VDE / titres Etat	-
- VDE / titres OPCVM	-
- +/- V réalisée emp. Société	(748)
- +/- V réalisée titres Etat	-
- +/- V réalisée titres OPCVM	111 472
- +/- V report titres Etat	-
- +/- V report titres OPCVM	-
- +/- V report oblig. société	-
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	162 801
- Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	(155 726)
- Variation de la part du capital	17 879 302
- Capital au 31/12/2025	90 433 091

La variation du capital de la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élève à **17.879.302 DT**.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élève à **18.663.222 DT**.

Le nombre des actions d'**AMEN TRESOR SICAV** au 31/12/2025 est de **880.505** contre **708.077** au 31/12/2024.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

- Nombre d'actionnaires au 31/12/2024	1 532
- Nombre d'actionnaires entrants	399
- Nombre d'actionnaires sortants	(585)
- Nombre d'actionnaires au 31/12/2025	1 346

CP 2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **6.093.293 DT** contre **5.309.373 DT** au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	263	283
- Résultat d'exploitation	5 692 095	5 081 706
- Régularisation du résultat d'exploitation	400 935	227 383
Total	<u>6 093 293</u>	<u>5 309 373</u>

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 décembre 2025 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2025, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **191 828 242** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **3 974 940** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère

des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,24% de l'actif au 31 décembre 2025. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 JANVIER 2026

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

BILAN
 arrêté au 31/12/2025
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	132 080 662	119 472 621
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		9 416 987	5 287 650
b - Obligations et Valeurs assimilées		122 663 675	114 184 971
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		59 706 137	7 098 551
a - Placements monétaires	3-3	18 970 077	0
b - Disponibilités	3-5	40 736 060	7 098 551
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs	3-6	41 443	0
TOTAL ACTIF		191 828 242	126 571 172
PASSIF			
PA 1- Opérateurs crébiteurs	3-9	181 275	131 546
PA 2 - Autres crébiteurs divers	3-10	310 439	294 604
TOTAL PASSIF		491 714	426 150
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-7	182 055 993	118 812 716
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	9 280 535	7 332 306
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 656	565
b - Sommes distribuables de la période		9 278 879	7 331 741
ACTIF NET		191 336 529	126 145 022
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		191 828 242	126 571 172

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	2 034 380	8 231 592	2 311 029	7 202 647
a - Dividendes		0	79 044	0	23 509
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 034 380	8 152 548	2 311 029	7 179 138
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	2 389 742	10 104 931	1 215 269	4 279 196
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 424 122	18 336 523	3 526 298	11 481 843
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-11	-643 466	-2 629 441	-387 854	-1 386 330
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 780 656	15 707 082	3 138 444	10 095 513
PR 3 - Autres produits		0	0	0	0
CH 2 - Autres charges	3-12	-106 955	-431 689	-74 404	-269 335
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 673 701	15 275 393	3 064 040	9 826 178
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-3 574 938	-5 996 513	-2 690 166	-2 494 437
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		98 763	9 278 880	373 874	7 331 741
PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u>		3 574 938	5 996 513	2 690 166	2 494 437
* Variation des +/- values potentielles sur titres		60 378	569 113	45 861	425 854
* +/- values réalisées sur cession des titres		240 868	438 708	147 035	288 858
* Frais de négociation de titres		-7	-7	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 974 940	16 283 207	3 256 936	10 540 890

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant <u>des opérations d'exploitation</u>	3 974 940	16 283 207	3 256 936	10 540 890
a - Résultat d'exploitation	3 673 701	15 275 393	3 064 040	9 826 178
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	60 378	569 113	45 861	425 854
c - +/- values réalisées sur cession de titres	240 868	438 708	147 035	288 858
d - Frais de négociation de titres	-7	-7	0	0
AN 2 - Distribution des dividendes	0	-19 024 128	0	-7 415 601
AN 3 - Transaction sur le capital	-61 176 459	67 932 428	-41 116 700	-19 088 473
a - Souscriptions	283 589 190	1 078 206 633	96 276 783	458 697 565
* Capital	271 654 038	1 028 280 684	91 087 906	435 368 378
* Régularisation des sommes non distrib.	702 829	1 553 235	362 557	909 797
* Régularisations des sommes distrib.	11 232 323	48 372 715	4 826 320	22 419 390
b - Rachats	-344 765 647	-1 010 274 205	-137 393 483	-477 786 038
* Capital	-329 009 114	-965 654 482	-129 320 293	-451 351 475
* Régularisation des sommes non distrib.	-948 749	-1 943 974	-556 521	-1 086 364
- Régularisation des sommes distrib.	-14 807 784	-42 675 749	-7 516 669	-25 348 199
VARIATION DE L'ACTIF NET	-57 201 519	65 191 507	-37 859 764	-15 963 184
AN 4 - Actif Net				
a - En début de la période	248 538 048	126 145 022	164 004 786	142 108 206
b - En fin de la période	191 336 529	191 336 529	126 145 022	126 145 022
AN 5 - Nombre d'actions				
a - En début de période	2 360 928	1 174 687	1 554 406	1 333 429
b - En fin de période	1 793 865	1 793 865	1 174 687	1 174 687
Valeur liquidative	106.662	106.662	107.386	107.386
Dividende par action		6.241		5.887
AN 6 Taux de Rendement de la période	1.32%	5.14%	1.78%	6.29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtées au 31/12/2025
(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ». Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31/12/2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2025 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitements des opérations de pension livrée

- ***Titres mis en pension*** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la

date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 132 080 662 Dinars contre 119 472 621 Dinars au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Coût d'acquisition	126 361 185	114 439 486
- Obligations et valeurs assimilées	118 589 276	110 439 299
- Titres OPCVM obligataires	7 771 909	4 000 187
Plus ou moins -values potentielles	2 332 503	1 763 389
-Obligations et valeurs assimilées	687 425	475 926
- Titres OPCVM obligataires	1 645 078	1 287 463
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	3 386 974	3 269 746
Total	132 080 662	119 472 621

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 2 034 380 Dinars pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre un montant de 2 311 029 Dinars pour la même période en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.25 au 31.12.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25	Période du 01.10.24 au 31.12.24	Période du 01.01.24 au 31.12.24
- Revenus des Obligations	644 184	1 688 467	1 037 299	2 172 794
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	1 390 196	6 464 081	1 273 730	5 006 344
- Revenus des titres OPCVM	-	79 044	-	23 509
Total	2 034 380	8 231 592	2 311 029	7 202 647

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde 18 970 077 dinars au 31/12/2025 un solde contre un solde nul au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Certificats de dépôts	18 966 760	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	3 317	-
TOTAL	18 970 077	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 389 742 Dinars pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre 1 215 269 Dinars pour la même période en 2024 et se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01.10.25 au 31.12.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25	Période du 01.10.24 au 31.12.24	Période du 01.01.24 au 31.12.24
- Intérêts du compte courant	169 401	850 659	91 104	259 889
- Intérêts des Certificats de Dépôt	1 726 833	7 098 584	366 581	366 581
-Intérêts des prises en pension	493 508	2 155 688	757 584	3 652 726
Total	2 389 742	10 104 931	1 215 269	4 279 196

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 40 736 060 Dinars contre 7 098 551 Dinars au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Avoirs en banque	1 776 987	25 331 349
- Sommes à l'encaissement	91 743 662	51 292 273
- Sommes à régler	-52 962 494	-69 613 498
- Intérêts courus/Cpte courant	177 905	88 427
Total	40 736 060	7 098 551

3-6 Note sur les autres actifs

Le solde de ce poste affiche un solde de 41 443 dinars au 31/12/2025 contre un solde Nul au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Retenue à la source sur BTA	41 443	-
Total	41 443	-

3-7 Note sur le capital

Capital au 30/09/2025		
- Montant		239 355 752
- Nombre de titres		2 360 928
- Nombre d'actionnaires		810
Souscriptions réalisées		
- Montant		272 356 866
- Nombre de titres		2 685 812
- Nombre d'actionnaires nouveaux		105
Rachats effectués		
- Montant		-329 957 864
- Nombre de titres		3 252 875
- Nombre d'actionnaires sortants		144
Autres effets s/capital		
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		60 378
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		240 868
- Frais de négociation de titres		-7
Capital au 31/12/2025		
- Montant		182 055 993
- Nombre de titres		1 793 865
- Nombre d'actionnaires		771

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 278 879	7 331 741
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 657	565
Total	9 280 536	7 332 306

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 181 275 Dinars contre un solde de 131 546 Dinars au 31/12/2025, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Gestionnaire	154 302	111 677
- Dépositaire	26 973	19 869
Total	181 275	131 546

3-10 Note sur les autres créateurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 310 439 Dinars au 31/12/2025 contre un solde de 294 604 Dinars au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Honoraires à payer (CAC)	36 085	35 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892
- CMF à payer	21 915	15 946
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	30 246	27 564
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	21 704	15 605
TOTAL	310 439	294 604

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 643 466 Dinars pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre 387 854 Dinars pour la même période en 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.25 au 31.12.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25	Période du 01.10.24 au 31.12.24	Période du 01.01.24 au 31.12.24
- Rémunération du gestionnaire	551 542	2 253 807	332 446	1 188 283
- Rémunération du dépositaire	91 924	375 634	55 408	198 047
Total	643 466	2 629 441	387 854	1 386 330

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 106 955 Dinars pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 contre 74 404 Dinars pour la même période en 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.25 au 31.12.25	Période du 01.01.25 au 31.12.25	Période du 01.10.24 au 31.12.24	Période du 01.01.24 au 31.12.24
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires	17 644	70 000	18 852	75 000
- Redevance CMF	77 247	315 659	46 561	166 426
-Autres charges/ Services bancaires	12	491	11	452
- TCL	12 052	45 539	8 980	27 457
Total	106 955	431 689	74 404	269 335

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au titre du quatrième trimestre de l'année 2025 s'élève à 551 542 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération d'« Attijari Bank » au titre quatrième trimestre de l'année 2025 s'élève à 91 924 Dinars.

Annexe I
Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31-12-2025

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2025	% Actif
CODE ISIN	Obligations	20,425,000.000	21,248,276.199	11.08%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	600 000.000	639 078.575 0.33%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	1 840 000.000	1 979 513.337 1.03%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	27 000	2 160 000.000	2 325 632.350 1.21%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10 000	600 000.000	642 943.562 0.34%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20 000	2 000 000.000	2 036 791.233 1.06%
TNHOASGR95	ATL 2025-1	20 000	2 000 000.000	2 052 876.712 1.07%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	900 000.000	915 408.000 0.48%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	20 000	1 600 000.000	1 705 198.466 0.89%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	250 000.000	263 872.329 0.14%
TNIPE0BZ0LR6	TUNISIE LEASING 2024-2	10 000	800 000.000	819 515.617 0.43%
EOUBCI20252	UBCI SUB 2025-2	25 000	2 500 000.000	2 500 000.000 1.30%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	225 000.000	228 976.767 0.12%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	1 800 000.000	1 900 625.511 0.99%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	2 400 000.000	2 440 581.888 1.27%
TNAGSVAWF5T2	HL 2023-01	12 500	750 000.000	797 261.852 0.42%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT	98 851 700.900	101 415 399.220	52.87%
TN0008000622	BTA 6,3 % MARS 2026	2 900	2 896 080.515	3 014 610.269 1.57%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	396 838.782	401 202.180 0.21%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	3 636	3 563 172.321	3 696 865.551 1.93%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	500	489 985.193	508 369.851 0.27%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	270	264 592.004	274 519.719 0.14%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	15	14 699.556	15 251.096 0.01%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 086 547.261	1 128 869.234 0.59%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 289 473.248	4 456 837.413 2.32%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 968 237.668	5 160 610.270 2.69%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 696 753.339	5 917 135.393 3.08%
TN0008000895	EMP NAT 2021 T2 CB	50 000	5 000 000.000	5 123 441.096 2.67%
TNSUXW7EBUQ0	EMP NAT 2021 T3 CA TV	155	756.684	764.418 0.00%
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 010 827.068	2 030 983.518 1.06%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF	539	46 741.711	49 460.235 0.03%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	9 585	93 453.750	97 320.838 0.05%
TNLI8MDN3K59	EMP NAT 2024 T1 CA TF	3 488	33 541.800	35 912.111 0.02%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	300 000	30 000 000.000	30 154 652.055 15.72%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	38 000 000.000	39 348 593.973 20.51%
CODE ISIN	TITRES OPCVM	7 771 909.082	9 416 986.547	4.91%
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	13,001	1 376 646.057	1 408 957.373 0.73%
TNUK6KD1ZY63	ATTIJARI PREMIUM SICAV	12,700	1 294 231.600	1 294 447.500 0.67%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	993	1 100 844.765	1 062 930.039 0.55%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34,565	4 000 186.660	5 650 651.635 2.95%
CODE ISIN	Certificat de dépots	18 966 759.519	18 970 077.023	9.89%
TNPN5F0O6CA4	CD31/12/25_10J_19MD_7.89%_ATTIJARIBANK	1	18 966 759.519	18 970 077 023 9.89%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		146,015,369.501	151 050 738.989	78.74%

ATTIJARI PREMIUM SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE
2025

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » clos le 31 décembre 2025 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 décembre 2025 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de **27 329 785** dinars un actif net de **27 275 507** dinars et une valeur liquidative de **101,943** dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

En dehors des observations formulées au niveau du paragraphe précédent et sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 décembre 2025 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis le 30 Janvier 2026

Le Commissaire Aux Comptes
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31-12-2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2025</u>
<u>ACTIF</u>		
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	27 234 535
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		-
b - Obligations et Valeurs assimilées		27 234 535
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		94 767
a - Placements monétaires	3-3	-
b - Disponibilités	3-5	94 767
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	483
AC 4 - Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		27 329 785
<u>PASSIF</u>		
PA 1- Opérateurs crébiteurs	3-9	41 445
PA 2 - Autres crébiteurs divers	3-10	12 833
TOTAL PASSIF		54 278
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 -Capital	3-7	27 000 756
CP 2 - Sommes capitalisables	3-8	274 751
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
b - Sommes capitalisables de la période		274 751
ACTIF NET		27 275 507
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 329 785

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 Octobre au 31-12-2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	461 760	468 559
a - Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		461 760	468 559
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	83 679	92 140
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		545 439	560 699
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-108 738	-134 938
REVENU NET DES PLACEMENTS		436 701	425 761
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-17 021	-19 473
RESULTAT D'EXPLOITATION		419 680	406 287
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-131 586	-131 537
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		288 093	274 751
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		131 586	131 537
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-60 877	-
* +/- values réalisées sur cession des titres		159 680	204 649
* Frais de négociation de titres		-65	-65
RESULTAT NET DE LA PERIODE		518 418	610 872

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31-12-2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	518 418	610 872
a - Résultat d'exploitation	419 680	406 287
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-60 877	-
c - +/- values réalisées sur cession de titres	159 680	204 649
d - Frais de négociation de titres	-65	-65
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	12 570 838	25 664 635
a - Souscriptions	47 035 632	70 292 250
* Capital	46 542 900	69 770 800
* Régularisation des sommes non distrib.	346 388	383 124
* Régularisations des sommes distrib.	146 344	138 326
b - Rachats	-34 464 794	-44 627 615
* Capital	-33 894 300	-44 015 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-292 564	-342 652
- Régularisation des sommes distrib.	-277 931	-269 863
VARIATION DE L'ACTIF NET	13 089 256	26 275 507
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de la période	14 186 251	1 000 000
b - En fin de la période	27 275 507	27 275 507
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	141 071	10 000
b - En fin de période	267 557	267 557
Valeur liquidative	101,943	101,943
<u>AN 6 - Taux de Rendement de la période</u>	1,37%	1,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV

ATTIJARI PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable de capitalisation de catégorie obligataire régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 19 décembre 2024 sous le n° 71-2024. La SICAV a été constituée le 21 Mars 2025, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution. La gestion d'ATTIJARI PREMIUM SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est « **ATTIJARI BANK** ».

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• ***Titres mis en pension*** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « **Intérêts des mises en pension** ».

• ***Titres reçus en pension*** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2-Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 27 234 535 Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025
Coût d'acquisition	27 072 000
- Obligations et valeurs assimilées	27 072 000
Plus ou moins -values potentielles	-
- Obligations et valeurs assimilées	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	162 535
Total	27 234 535

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 461 760 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 Et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au 31/12/2025	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Revenus des Obligations	304 042	307 957
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	157 718	160 602
- Revenus des titres OPCVM	-	-
Total	461 760	468 559

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est égal à zéro au 31/12/2025 :

Libellé	31/12/2025
Certificats de dépôts	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	-
TOTAL	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 83 679 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au 31/12/2025	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Intérêts du compte courant	908	1 894
- Intérêts des Certificats de Dépôt	82 771	90 246
Total	83 679	92 140

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 94 767 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- Avoirs en banque	1 510 190
- Sommes à l'encaissement	1 363 957
- Sommes à régler	-2 781 273
- Intérêts courus/Cpte courant	1 894
Total	94 767

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 483 Dinars se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- Retenue à la source sur BTA	483
Total	483

3-7 Note sur le capital

Capital au 01-10-2025	
- Montant	14 199 594
- Nombre de titres	141 071
- Nombre d'actionnaires	34
Souscriptions réalisées	
- Montant	46 889 288
- Nombre de titres	465 429
- Nombre d'actionnaires nouveaux	87
Rachats effectués	
- Montant	-34 186 864
- Nombre de titres	338 943
- Nombre d'actionnaires sortants	42
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-60 877
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	159 680
- Frais de négociation de titres	-65
Capital au 31-12-2025	
- Montant	27 000 756
- Nombre de titres	267 557
- Nombre d'actionnaires	79

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondant aux sommes capitalisables de l'exercice en cours et aux sommes des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2025
Sommes capitalisables de l'exercice en cours	274 751
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-
Total	274 751

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 41 445 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- Gestionnaire	34 901
- Dépositaire	6 544
Total	41 445

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 12 833 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025
- CMF à payer	3 466
- Etat taxes à payer	4 367
- Honoraires à payer (CAC)	5 000
TOTAL	12 833

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 108 738 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au 31/12/2025	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	91 568	113 632
- Rémunération du dépositaire	17 169	21 306
Total	108 738	134 938

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 17 021 Dinars pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01-10-2025 au	Période du 21-03-2025 au
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	5 000	5 000
- Redevance CMF	9 619	11 936
-Autres charges	701	728
-TCL	1 702	1 809
Total	17 021	19 473

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au 4 ème trimestre 2025 s'élève à 91 568 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au 4 ème trimestre 2025 s'élève à 17 169 Dinars TTC.

Annexe I**Portefeuille Titres au 31/12/2025**

Désignation Du Titre		Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif
CODE ISIN	Obligations		6 500 000,000	6 553 979,178	23.99%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	25 000	2 500 000,000	2 500 000,000	9,15%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	10 000	1 000 000,000	1 021 838,904	3,74%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	30 000	3 000 000,000	3 032 140,274	11,09%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		20 572 000,000	20 680 555,615	75,67%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	500	490 000,000	495 454,246	1,81%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	200 000	20 082 000,000	20 185 101,369	73,86%
Total Portefeuille Titres			27 072 000,000	27 234 534,793	99.65%

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 227.903.393, un actif net de D : 227.147.826 et un bénéfice de la période de D : 3.795.741.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne

donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par la « Banque de l'Habitat », représentent à la clôture de la période 18,37% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2026

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	122 459 366	133 373 598
Obligations et valeurs assimilées		114 493 852	127 118 563
OPCVM		7 965 514	6 255 035
Placements monétaires et disponibilités		105 414 672	44 821 700
Placements monétaires	5	76 645 851	17 272 333
Disponibilités		28 768 820	27 549 368
Créances d'exploitation	6	29 356	2 391
TOTAL ACTIF		227 903 393	178 197 690
<hr/>			
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	306 909	225 832
Autres créditeurs divers	8	448 658	860 547
TOTAL PASSIF		755 567	1 086 378
<hr/>			
ACTIF NET			
Capital	9	213 139 880	165 820 847
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		14 007 946	11 290 465
ACTIF NET		227 147 826	177 111 312
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		227 903 393	178 197 690

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	2 040 814	8 462 134	2 288 533	9 764 283
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 040 814	8 395 271	2 288 533	9 490 908
Revenus des titres OPCVM	-	66 863	-	273 376
Revenus des placements monétaires	1 462 693	4 657 224	190 408	828 612
Revenus des prises en pension	461 690	1 881 587	626 392	1 559 994
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	3 965 198	15 000 945	3 105 332	12 152 890
Charges de gestion des placements	(286 909)	(1 079 469)	(215 832)	(848 213)
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 678 288	13 921 476	2 889 501	11 304 676
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	(79 110)	(298 110)	(63 883)	(246 538)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 599 178	13 623 366	2 825 618	11 058 138
Régularisation du résultat d'exploitation	(260 928)	384 579	368 354	232 327
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3 338 250	14 007 946	3 193 972	11 290 465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	260 928	(384 579)	(368 354)	(232 327)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 435)	419 184	109 900	(238 999)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	225 998	177 396	33 911	533 685
Frais de négociation	-	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE	3 795 741	14 219 946	2 969 429	11 352 825

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 795 741	14 219 946	2 969 429	11 352 825
Résultat d'exploitation	3 599 178	13 623 366	2 825 618	11 058 138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 435)	419 184	109 900	(238 999)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	225 998	177 396	33 911	533 685
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(4 826 295)	35 816 568	6 367 545	3 369 433
Souscriptions				
- Capital	57 945 339	217 910 558	45 526 490	153 278 352
- Régularisation des sommes non distribuables	4 109 973	15 166 670	3 103 629	10 320 942
- Régularisation des sommes distribuables	3 837 007	8 224 542	3 132 243	6 580 169
Rachats				
- Capital	(62 209 343)	(184 750 320)	(39 909 271)	(150 345 643)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 411 336)	(12 894 920)	(2 721 656)	(10 116 544)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 097 935)	(7 839 963)	(2 763 889)	(6 347 843)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 030 554)	50 036 514	9 336 974	14 722 257
ACTIF NET				
En début de période	228 178 380	177 111 312	167 774 338	162 389 054
En fin de période	227 147 826	227 147 826	177 111 312	177 111 312
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 728 388	1 410 133	1 359 098	1 383 488
En fin de période	1 692 127	1 692 127	1 410 133	1 410 133
VALEUR LIQUIDATIVE	134.238	134.238	125.599	125.599
TAUX DE RENDEMENT	1.68%	6.88%	1.74%	7.01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2025

Note 1 : Présentation de la société

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à D : 122459366.111. et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		110 020 000	114 493 852	50.40%
	Obligations de sociétés		40 890 000	42 520 652	18.72%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	1 400 000	1 491 168	0.66%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	600 000	633 496	0.28%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	600 000	633 816	0.28%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	600 000	608 192	0.27%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	1 600 000	1 626 656	0.72%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	3 000 000	3 214 720	1.42%
TN0000792514	ATL 2023-2 CA	30 000	1 800 000	1 832 496	0.81%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 153 808	0.95%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	840 000	858 598	0.38%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	1 200 000	1 220 544	0.54%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	5 000	400 000	426 300	0.19%
TN002102093	TL 2018 SUB B	2 500	50 000	54 074	0.02%
TN002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	400 000	430 288	0.19%
TN002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	400 000	422 192	0.19%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	300 000	304 188	0.13%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	800 000	812 624	0.36%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	1 500 000	1 586 020	0.70%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF	10 000	800 000	867 168	0.38%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF	5 000	400 000	421 096	0.19%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	7 200 000	7 304 832	3.22%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	4 800 000	5 005 200	2.20%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	4 000 000	4 267 280	1.88%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	1 500 000	1 569 020	0.69%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	22 000	2 200 000	2 258 168	0.99%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	10 000	1 000 000	1 001 980	0.44%
TNMTWPZD31L4	TLF SUB 2025	15 000	1 500 000	1 516 728	0.67%
	Bons du trésor assimilables		4 630 000	4 931 405	2.17%
TN0008000739	BTA 7.4 02/2030 (10 ANS)	5 000	4 630 000	4 931 405	2.17%

	Emprunt national		64 500 000	67 041 796	29.51%
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000	10 354 880	4.56%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000	31 076 784	13.68%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	16 000 000	16 901 920	7.44%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 1TR 2023 CAT B	5 000	500 000	532 772	0.23%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	8 000 000	8 175 440	3.60%
	Titre OPCVM		7 524 152	7 965 514	3.51%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV LEPARGNE OBLIGATAIRE	27 202	4 163 076	4 510 908	1.99%
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	31 877	3 361 076	3 454 606	1.52%
	Total		117 544 152	122 459 366	53.91%
	Total par rapport au total des actifs			53.73%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 76.645.851 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût	Valeur au	%
		D'acquisition	31/12/2025	Actif net
	Certificats de dépôt	52 591 141	54 337 150	23.92%
TN7N27FBG3K0	Certificat de dépôt BH au 25/03/2026 à 9% pour 180 jours	19 311 005	19 674 749	8.66%
TNIB4I5N9U28	Certificat de dépôt BNA au 19/02/2026 à 9,99% pour 360 jours	18 546 777	19 785 359	8.71%
TN8UGIIHBI5	Certificat de dépôt BH au 11/02/2026 à 9,09% pour 90 jours	14 733 359	14 877 043	6.55%
	Créances sur opérations de pensions livrées	21 999 197	22 308 701	9.82%
	Pension livrée AMEN BANK au 16/03/2026 à 8,49% pour 91 jours	7 999 197	8 031 267	3.54%
	Pension livrée BTL au 05/01/2026 à 8,2% pour 94 jours	7 000 000	7 143 500	3.14%
	Pension livrée BTL au 07/01/2026 à 8,2% pour 90 jours	7 000 000	7 133 933	3.14%
	TOTAL	74 590 339	76 645 851	33.74%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			33.63%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 29.356 contre D : 2.391 au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Sommes à encaisser	2 391	2 391
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	26 964	-
Total	29 356	2 391

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 306909.217, contre D : 225831.511 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	286 909	215 832
Dépositaire	20 000	10 000
Total	306 909	225 832

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 448658.205, contre D : 860546.806 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	19 090	14 752
Dividendes à payer	371 116	791 044
Commissaire aux comptes	38 000	36 152
Rémunération Président du Conseil	824	824
Jetons de présence	14 694	14 694
Retenue à la source	1 605	105
TCL	3 330	2 976
Total	448 658	860 547

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	165 820 847
Nombre de titres	1 410 133
Nombre d'actionnaires	1 151

Souscriptions réalisées

Montant	217 910 558
Nombre de titres émis	1 853 107
Nombre d'actionnaires nouveaux	465

Rachats effectués

Montant	(184 750 320)
Nombre de titres rachetés	(1 571 113)
Nombre d'actionnaires sortants	(144)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	419 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	177 396
Régularisation des sommes non distribuables	13 918
Résultat incorporé à la VL (A)	11 290 465
Régularisation du résultat incorporé à la VL	2 257 832

Capital au 31-12-2025

Montant	213 139 880
Nombre de titres	1 692 127
Nombre d'actionnaires	1 472

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2025.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025 à D : 2.040.814 contre D : 2.288.533 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi:

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
<u>Revenus des obligations</u>	<u>803 282</u>	<u>3 462 371</u>	<u>1 015 485</u>	<u>4 418 600</u>
- Intérêts	803 282	3 462 371	1 015 485	4 418 600
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 237 532</u>	<u>4 932 900</u>	<u>1 273 048</u>	<u>5 072 308</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 237 532	4 932 900	1 273 048	5 072 308
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>66 863</u>	<u>-</u>	<u>273 376</u>
- Dividendes	-	66 863	-	273 376
TOTAL	2 040 814	8 462 134	2 288 533	9 764 283

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025 à D : 1.462.693 contre D : 190.408 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	508 463	2 489 478	190 408	714 517
Intérêts des certificats de dépôts	954 230	2 167 745	-	114 095
TOTAL	1 462 693	4 657 224	190 408	828 612

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	461 690	1 881 587	626 392	1 559 994
Total	461 690	1 881 587	626 392	1 559 994

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 286.909 contre D : 215.832 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	286 909	1 069 469	215 832	838 213
Rémunération du dépositaire	-	10 000	-	10 000
TOTAL	286 909	1 079 469	215 832	848 213

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 79.110 contre D : 63.883 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Redevance du CMF	57 380	213 887	43 165	167 638
Commissaire aux comptes	11 701	38 627	9 074	36 099
Rémunération Président du Conseil	1 667	6 667	1 667	6 667
Jetons de présence	769	7 500	2 268	9 025
TCL	7 479	29 951	7 442	24 395
Autres	114	1 478	267	2 715
TOTAL	79 110	298 110	63 883	246 538

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.223.697, un actif net de D : 4.211.365 et un bénéfice de la période de D : 54.006.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs

assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 janvier 2026
Le commissaire aux comptes :
DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>2 888 077</u>	<u>1 352 881</u>
Obligations et valeurs assimilées		2 714 027	1 223 121
Tires des Organismes de Placement			
Collectif		174 050	129 760
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 177 655</u>	<u>1 303 384</u>
Placements monétaires	5	1 177 655	1 303 384
Créances d'exploitation	6	<u>157 965</u>	<u>2 809</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 223 697</u>	<u>2 659 074</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	11 216	9 654
Autres créditeurs divers	8	1 116	3 345
TOTAL PASSIF		<u>12 332</u>	<u>12 999</u>
ACTIF NET			
Capital	9	3 993 191	2 518 835
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25	12
Sommes distribuables de la période		218 149	127 229
ACTIF NET		<u>4 211 365</u>	<u>2 646 075</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 223 697</u>	<u>2 659 074</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	43 742	132 131	17 124	41 191
Revenus des obligations et valeurs assimilées		43 742	126 186	17 124	41 191
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	5 945	-	-
Revenus des placements monétaires	11	13 616	57 310	1 057	4 052
Revenus des prises en pensions	12	5 033	30 691	34 070	88 095
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		62 391	220 132	52 251	133 338
Charges de gestion des placements	13	(9 314)	(33 948)	(7 751)	(23 364)
REVENU NET DES PLACEMENTS		53 078	186 183	44 500	109 974
Autres charges	14	(1 849)	(6 763)	(3 376)	(6 826)
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 229	179 421	41 124	103 148
Régularisation du résultat d'exploitation		28 399	38 728	14 331	24 081
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		79 627	218 149	55 455	127 229
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(28 399)	(38 728)	(14 331)	(24 081)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 778	3 760	1 849	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	303	(184)	3 523
RESULTAT DE LA PERIODE		54 006	183 483	42 789	107 210

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET				
RESULTANT	54 006	183 483	42 789	107 210
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	51 229	179 421	41 124	103 148
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 778	3 760	1 849	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	303	(184)	3 523
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(179 552)	-	(32 732)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	620 777	1 561 358	552 085	1 532 121
Souscriptions				
- Capital	801 787	5 779 044	1 423 497	4 142 510
- Régularisation des sommes non distribuables	909	2 570	2 893	7 063
- Régularisation des sommes distribuables	39 739	298 185	57 413	132 050
Rachats				
- Capital	(210 034)	(4 310 274)	(886 528)	(2 635 266)
- Régularisation des sommes non distribuables	(286)	(1 046)	(2 111)	(5 027)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 336)	(207 120)	(43 080)	(109 208)
VARIATION DE L'ACTIF NET	674 784	1 565 289	594 874	1 606 599
ACTIF NET				
En début de période	3 536 581	2 646 075	2 051 202	1 039 476
En fin de période	4 211 365	4 211 365	2 646 075	2 646 075
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	32 320	23 973	18 850	9 593
En fin de période	37 952	37 952	23 973	23 973
VALEUR LIQUIDATIVE	110.966	110.966	110.377	110.377
TAUX DE RENDEMENT	1.41%	5.34%	1.43%	5.13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1^{er} août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à D : 2.888.077 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Obligations & valeurs assimilées		2 649 200	2 714 027	64.45%
	Obligations des sociétés		1 755 000	1 796 843	42.67%
TNQK7QIECB533	Obligations AMEN SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	251 937	5.98%
TN7XUIXDVQY8	Obligations ATL 2025-2	2 000	200 000	200 401	4.76%
TNHOASGSR955	Obligations ATL 2025-1	2 000	200 000	205 288	4.87%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	45 000	45 795	1.09%
TNIPE0BZ0LR6	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	160 000	163 903	3.89%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	100 000	105 238	2.50%
TNMTWPZD31L4	Obligations TLF SUBORDONNE 2025	1 500	150 000	151 673	3.60%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	300 000	316 633	7.52%
TN1T1YC5F1E6	Obligations BTK LEAS SUB 2025-1	2 000	200 000	204 368	4.85%
TN8S8S99B8S7	Obligations UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	151 607	3.60%
	Emprunt National		700 000	715 422	16.99%
TNX0K9990B08	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	209 924	4.98%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	153 544	3.65%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	351 955	8.36%
	Bons du trésor assimilables		194 200	201 762	4.79%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	201 762	4.79%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		163 923	174 050	4.13%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	27 090	0.64%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	647	66 138	69 673	1.65%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	719	77 157	77 287	1.84%
	Total		2 813 123	2 888 077	68.58%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs				68.38%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 1.177.655 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Dépôt à vue	375 799	376 810	8.95%
	AMEN BANK	375 799	376 810	8.95%
	Créances sur opérations de pensions livrées	400 000	400 775	9.52%
	Pension livrée ATB au 23/02/2026 à 7,75% pour 62 jours	400 000	400 775	9.52%
	Comptes à termes	400 000	400 070	9.50%
	Compte à terme au 31/03/2026 (3 mois au taux de 8,15%)	400 000	400 070	9.50%
	Total général	1 175 799	1 177 655	27.96%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			27.88%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 157.965 contre D : 2.809 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	154 974	-
Autres Créances d'Exploitation	2 991	2 809
Total	157 965	2 809

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 11.216 contre D : 9.654 au 31 décembre 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	8 856	7 261
Rémunération du dépositaire	2 360	2 393
Total	11 216	9 654

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 1.116, contre D : 3.345 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	2 428
Redevance du CMF	329	243
Retenue à la source sur commissions	240	238
TCL	47	36
CSS	500	400
Total	1 116	3 345

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	2 518 835
Nombre de titres	23 973
Nombre d'actionnaires	69

Souscriptions réalisées

Montant	5 779 044
Nombre de titres émis	55 002
Nombre d'actionnaires nouveaux	11

Rachats effectués

Montant	(4 310 274)
Nombre de titres rachetés	(41 023)
Nombre d'actionnaires sortants	(41)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	303
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 760
Régularisation des sommes non distribuables	1 524

Capital au 31-12-2025

Montant	3 993 191
Nombre de titres	37 952
Nombre d'actionnaires	39

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 43.742 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025, contre D : 17.124 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	27 217	61 010	5 767	13 574
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	16 525	65 176	11 356	27 617
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	5 945	-	-
TOTAL	43 742	132 131	17 124	41 191

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 13.616, contre D : 1.057 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	992	4 329	1 057	2 727
Intérêts des certificats de dépôt	6 026	44 971	-	-
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	-	-	1 325
Intérêts des comptes à terme	6 598	8 010	-	-
TOTAL	13 616	57 310	1 057	4 052

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 5.033, contre D : 34.070 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	5 033	30 691	34 070	88 095
TOTAL	5 033	30 691	34 070	88 095

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31 décembre 2025 à D : 9.314, contre D : 7.751 pour la même période de l'exercice 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Commission de gestion	6 953	24 428	5 358	11 441
Commission de distribution	-	-	-	2 390
Commission de dépôt	2 360	9 520	2 393	9 533
Total	9 314	33 948	7 751	23 364

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10 au 31 décembre 2025 à D : 1.849, contre D : 3.376 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Redevance du CMF	974	3 421	750	1 937
Commissions bancaires	349	2 044	2 108	4 248
TCL	159	551	114	201
CSS	125	500	400	400
Autres	242	247	4	40
Total	1 849	6 763	3 376	6 826

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.351.478, un actif net de D : 14.314.956 et un bénéfice de la période de D : 199.138.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs

assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 janvier 2026

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>9 570 345</u>	<u>7 826 775</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 859 344	7 117 876
Tires des Organismes de Placement		711 001	708 899
Collectif		-	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 778 450</u>	<u>6 512 588</u>
Placements monétaires	5	4 778 450	6 512 588
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation	6	<u>2 684</u>	<u>336</u>
		<u>14 351 478</u>	<u>14 339 699</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	34 567	32 605
Autres créditeurs divers	8	1 955	40 409
		<u>36 523</u>	<u>73 014</u>
ACTIF NET			
Capital	9	13 592 654	13 447 483
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		110	43
Sommes distribuables de la période		722 191	819 158
		<u>14 314 956</u>	<u>14 266 685</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>14 351 478</u>	<u>14 339 699</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	141 969	547 620	112 038	450 051
Revenus des obligations et valeurs assimilées		141 969	511 329	112 038	443 388
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	36 291	-	6 663
Revenus des placements monétaires	11	53 044	259 540	13 747	38 475
Revenus des prises en pensions	12	28 912	149 000	111 496	515 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		223 925	956 160	237 281	1 004 266
Charges de gestion des placements	13	(34 567)	(141 328)	(32 605)	(132 361)
REVENU NET DES PLACEMENTS		189 358	814 832	204 676	871 905
Autres charges	14	(4 400)	(18 048)	(4 170)	(17 109)
Contribution Sociale de Solidarité		(125)	(500)	(400)	(800)
RESULTAT D'EXPLOITATION		184 833	796 284	200 106	853 996
Régularisation du résultat d'exploitation		(81 207)	(74 093)	(13 166)	(34 838)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		103 626	722 191	186 940	819 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		81 207	74 093	13 166	34 838
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 798	16 348	14 023	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 508	1 682	-	55 850
RESULTAT DE LA PERIODE		199 138	814 314	214 129	882 945

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET				
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	199 138	814 314	214 129	882 945
Résultat d'exploitation	184 833	796 284	200 106	853 996
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 798	16 348	14 023	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 508	1 682	-	55 850
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(917 956)	-	(693 965)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 775 632)	151 913	(209 070)	1 907 089
Souscriptions				
- Capital	7 432 061	46 724 606	10 110 257	42 127 530
- Régularisation des sommes non distribuables	6 549	3 906	17 198	23 100
- Régularisation des sommes distribuables	356 121	2 357 160	575 639	2 295 466
Rachats				
- Capital	(9 124 988)	(46 596 859)	(10 305 718)	(40 211 990)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 032)	(4 511)	(17 641)	(25 250)
- Régularisation des sommes distribuables	(437 341)	(2 332 388)	(588 805)	(2 301 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 576 494)	48 271	5 059	2 096 069
ACTIF NET				
En début de période	15 891 450	14 266 685	14 261 626	12 170 616
En fin de période	14 314 956	14 314 956	14 266 685	14 266 685
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	149 757	131 899	133 820	113 073
En fin de période	133 152	133 152	131 899	131 899
VALEUR LIQUIDATIVE	107.508	107.508	108.164	108.164
TAUX DE RENDEMENT	1.31%	5.14%	1.49%	5.96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à D : 9.570.345 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			8 465 852	8 859 344	61.89%
Obligations des sociétés			4 047 502	4 220 257	29.48%
TNQK7QIECB533	AMEN B SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	251 938	1.76%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	180 000	192 883	1.35%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	300 000	307 932	2.15%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025_2	2 000	200 000	200 401	1.40%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	60 000	61 328	0.43%
TN0001300623	BTE 2011	500	17 500	18 282	0.13%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	90 000	94 162	0.66%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	180 000	192 968	1.35%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	10 000	10 555	0.07%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	80 000	81 262	0.57%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	360 000	380 728	2.66%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	160 000	173 433	1.21%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	400 000	421 281	2.94%
TNMTWPZD31L4	TLF SUBORDONNE 2025	3 500	350 000	353 903	2.47%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	1 200 000	1 266 532	8.85%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	151 607	1.06%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	60 000	61 060	0.43%
Emprunt National			1 510 000	1 566 720	10.94%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	51 234	0.36%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL2022 TR1 CB	500	40 000	42 255	0.30%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	120 000	124 918	0.87%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	80 000	81 754	0.57%

TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	120 000	121 123	0.85%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	213 109	1.49%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	267 184	1.87%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	209 924	1.47%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	153 544	1.07%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	301 675	2.11%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 072 367	21.46%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 311 191	9.16%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 032 986	7.22%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	728 190	5.09%
Titres des Organismes de Placement Collectif			683 340	711 001	4.97%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 418	370 095	379 220	2.65%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	3 081	313 245	331 781	2.32%
Total			9 149 192	9 570 345	66.86%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					66.69%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 4.778.450 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Dépôt à vue	1 831 172	1 875 082	13.10%
	Banque Nationale Agricole	1 831 172	1 875 082	13.10%
	Certificat de dépôt	989 136	990 223	6.92%
TNQSVRHD0Q02	BTL au 24/02/2026 (60 jours) au taux de 8,26%	989 136	990 223	6.92%
	Créances sur opérations de pensions livrées	1 400 000	1 402 713	9.80%
	Pension livrée BT au 23/02/2026 (62 jours) au taux de 7,75%	1 400 000	1 402 713	9.80%
	Comptes à termes	500 000	510 433	3.57%
	Compte à terme au 09/01/2026 (4 mois au taux de 8,5%)	500 000	510 433	3.57%
	Total général	4 720 308	4 778 450	33.38%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			33.30%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 2.684, contre D : 336 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	2 580	-
Autres	104	336
Total	2 684	336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 34.567, contre D : 32.605 au 31 décembre 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	23 096	21 785
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 883	6 492
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 588	4 328
Total	34 567	32 605

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 1.955, contre D : 40.409 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	38 609
Redevance du CMF	1 272	1 224
TCL	183	176
Contribution Sociale de Solidarité	500	400
Total	1 955	40 409

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	13 447 483
Nombre de titres	131 899
Nombre d'actionnaires	785

Souscriptions réalisées

Montant	46 724 606
Nombre de titres émis	458 296
Nombre d'actionnaires nouveaux	245

Rachats effectués

Montant	(46 596 859)
Nombre de titres rachetés	(457 043)
Nombre d'actionnaires sortants	(375)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 682
Régularisation des sommes non distribuables	(606)

Capital au 31-12-2025

Montant	13 592 654
Nombre de titres	133 152
Nombre d'actionnaires	655

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 141.969, contre D : 112.038 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	73 514	236 241	38 120	189 752
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	68 456	275 088	73 918	253 636
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	36 291	-	6 663
TOTAL	141 969	547 620	112 038	450 051

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 53.044, contre D : 13.747 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	6 496	26 510	6 501	22 588
Intérêts des certificats de dépôt	37 978	213 730	7 246	15 887
Intérêts des comptes à terme	8 570	19 300	-	-
TOTAL	53 044	259 540	13 747	38 475

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Intérêts des pensions livrées	28 912	149 000	111 496	515 740
TOTAL	28 912	149 000	111 496	515 740

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 34.567, contre D : 32.605 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Commission de gestion	23 096	94 429	21 785	88 437
Commission de dépôt	6 883	28 140	6 492	26 354
Commission de distribution	4 588	18 760	4 328	17 570
Total	34 567	141 328	32 605	132 361

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 4.400, contre D : 4.170 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	3 849	15 738	3 631	14 740
TCL	548	2 301	537	2 361
Autres	2	8	2	8
Total	4 400	18 048	4 170	17 109

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **189 340 370,602** dinars, un actif net de **189 080 320,778** dinars et un bénéfice de la période de **2 985 191 ,425** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	150 335 715,807	97 484 863,000
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		27 104 587,378	19 937 158,000
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		123 231 128,429	76 518 417,000
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	1 029 288,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	39 004 654,795	71 703 268,000
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		30 363 683,969	47 488 156,000
AC2-B	DISPONIBILITES		8 640 970,826	24 215 112,000
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	3 400 362,000
TOTAL ACTIF			189 340 370,602	172 588 493,000
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	162 664,622	213 917,641
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	97 385,202	3 475 755,724
TOTAL PASSIF		PA	260 049,824	3 689 673,365
ACTIF NET			189 080 320,778	168 898 819,000
CP1	CAPITAL	CP1	178 055 622,729	158 009 933,000
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	11 024 698,049	10 888 886,000
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		612,829	1 411,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11 799 680,847	11 349 716,000
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-775 595,627	-462 241,000
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			189 080 320,778	168 898 819,000
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			189 340 370,602	172 588 492,365

ETATS DE RESULTAT COMPARÉS		Note	DU 01/10/2025 AU 31/12/2025	DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	DU 01/10/2024 AU 31/12/2024	DU 01.01.2024 AU 31.12.2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 374 047,649	8 263 835,456	1 818 875,000	7 661 736,104
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		532 665,815	1 852 752,872	406 380,000	1 791 330,679
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 841 381,834	6 263 661,532	1 412 495,000	5 584 465,425
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	147 421,052	0,000	285 940,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	976 015,373	5 833 218,386	1 634 242,000	5 695 628,044
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		642 297,537	3 551 419,895	545 638,000	1 883 053,499
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	542 234,959	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		333 717,836	1 739 563,532	1 088 604,000	3 812 574,595
REVENUS DES PLACEMENTS			3 350 063,022	14 097 053,842	3 453 117,000	13 357 364,148
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-493 634,625	-2 007 464,623	-448 635,000	-1 727 091,526
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 856 428,397	12 089 589,219	3 004 482,000	11 630 272,622
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-71 510,616	-289 908,210	-85 654,000	-280 556,364
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 784 917,781	11 799 681,009	2 918 828,000	11 349 716,258
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 320 721,035	-775 595,627	-706 041,000	-462 240,792
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1 464 196,746	11 024 085,382	2 212 787,000	10 887 475,466
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 320 721,035	775 595,627	706 041,000	462 240,792
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		65 237,813	131 726,712	4 436,000	-68 607,545
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		135 035,831	216 391,708	84 958,000	162 074,707
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 985 191,425	12 147 799,429	3 008 222,000	11 443 183,420

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET					
	DU 01/10/2025 AU 31/12/2025	DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	DU 01/10/2024 AU 31/12/2024	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	2 985 191,425	12 147 799,429	3 008 222,000	11 443 183,420	
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 784 917,781	11 799 681,009	2 918 828,000	11 349 716,257	
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	65 237,813	131 726,712	4 436,000	-68 608,545	
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	135 035,831	216 391,708	84 957,000	162 074,707	
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	0,000	0,000	0,000	
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-10 887 969,365	0,000	-10 935 006,702	
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-26 514 353,143	18 921 671,124	-10 498 015,000	4 049 079,000	
SOUSCRIPTIONS	65 492 601,905	368 482 891,316	82 786 071,000	320 249 486,616	
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	62 901 300,000	345 891 400,000	79 077 000,000	307 615 800,000	
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-856 954,029	-4 219 806,341	-971 288,000	-3 797 117,054	
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	214,417	15 986 829,776	499,000	5 152 128,492	
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	3 448 041,517	10 824 467,881	4 679 860,000	11 278 675,178	
RACHATS	-92 006 955,048	-349 561 220,192	-93 284 086,000	-316 200 408,008	
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-88 357 600,000	-325 932 900,000	-88 984 200,000	-303 037 300,000	
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 119 708,868	3 958 751,704	1 086 495,000	3 730 072,884	
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-301,527	-15 987 008,551	-480,000	-5 152 264,922	
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-4 768 762,389	-11 600 063,345	-5 385 900,000	-11 740 915,970	
VARIATION DE L'ACTIF NET	-23 529 161,718	20 181 501,188	-7 489 793,000	4 557 255,326	
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	212 609 482,496	168 898 819,590	176 388 613,000	164 341 564,298	
AN4-B FIN DE PERIODE	189 080 320,778	189 080 320,778	168 898 819,590	168 898 819,590	
AN5 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	2 053 005,000	1 598 857,000	1 697 929,000	1 553 072,000	
AN5-B FIN DE PERIODE	1 798 442,000	1 798 442,000	1 598 857,000	1 598 857,000	
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	103,560	105,637	103,885	105,817	
B- FIN DE PERIODE	105,135	105,135	105,637	105,637	
AN6 TAUX DE RENDEMENT	1,521%	5,971%	1,690%	6,484%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.10.2025 AU 31.12.2025

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché

indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2025, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés			26 106 788	27 104 587	14,335%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	150 000	155 177	0,082%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	1 400 000	1 430 992	0,757%
TN0003600491	ATB 2007/1 C C	20 000	200 000	209 110	0,111%
TN0S9Z1I0G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	10 000	400 000	416 263	0,220%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	600 000	608 194	0,322%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0,539%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	300 000	321 472	0,170%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	240 000	257 291	0,136%
TN0000360049	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	60 000	6 000 000	6 266 933	3,314%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	30 000	3 000 000	3 079 315	1,629%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	31 000	867 788	908 378	0,480%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	1 500 000	1 586 365	0,839%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	240 000	243 940	0,129%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	600 000	612 924	0,324%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 264 655	2,784%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	20 000	2 000 000	2 032 320	1,075%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	1 600 000	1 678 205	0,888%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	400 000	406 663	0,215%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	600 000	607 994	0,322%
AC1-B. Emprunts d'Etat		799 000	119 085 000	123 231 128	65,174%
AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables		50 000	48 185 000	50 706 654	26,818%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10 000	9 855 000	10 404 044	5,502%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	10 000	9 740 000	10 422 955	5,512%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	30 000	28 590 000	29 879 655	15,803%
AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL		749 000	70 900 000	72 524 474	38,356%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	81 000	8 100 000	8 387 464	4,436%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	4 800 000	4 905 253	2,594%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	1 600 000	1 614 973	0,854%
TNBII1MJCEF6	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000	5 025 775	2,658%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 444 388	9,755%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	2 400 000	2 503 151	1,324%

TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	38 000	3 800 000	4 059 558	2,147%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	4 800 000	4 910 926	2,597%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000	2 044 521	1,081%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000	3 069 593	1,623%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 050 321	2,671%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	2 400 000	2 421 756	1,281%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 086 795	5,335%
Total portefeuille titres			145 191 788	150 335 716	79,509%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 374 047,649 Dinars** du 01.10.2025 au 31.12.2025, contre **1 818 875,000 Dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des obligations de sociétés	532 665,815	1 852 752,872	406 380,000	7 104 386,680
Revenus des Emprunts d'Etats	1 841 381,834	6 263 661,532	1 412 495,000	271 409,424
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	147 421,052	0,000	285 940,000
TOTAL	2 374 047,649	8 263 835,456	1 818 875,000	7 661 736,104

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **30 363 683,969 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôt			16 500 000	16 430 088	8,69%
TN9N5LH761G7	BNA-->CD2MD.11/08/25-08/01/26-9.25%	BNA	9,25%	2 000 000	1 997 128	1,06%
TNSPMW4DHZU7	BNA-->CD10MD.02/10/25-20/01/26-8.79%	BNA	9%	10 000 000	9 963 058	5,27%
TN078D0V0HD9	BNA-->CD1MD.09/10/25-07/01/26-8.79%	BNA	9%	1 000 000	998 830	0,53%
TNK7ZLJCP310	BH-->CD1.5MD.03/11/25-11/02/26-9.04%	BH	9%	1 500 000	1 487 771	0,79%
TN0R0YUIR6L9	BH-->CD2MD.04/11/25-12/02/26-9.04%	BH	9%	2 000 000	1 983 301	1,05%

AC2-A-2 Créesances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
Créesances sur opérations de pensions livrées						
PPL -2,999M140J050925 230126 8,500%,BNA2941BTA03/2	8,50%	BNA	05/09/2025	2 999 108	3 082 667	1,63%
PPL -3,000M36J021225 070126 8,550%,BT3029BTA10/26C	8,55%	BANQUE DE TUNISIE	02/12/2025	2 999 793	3 021 166	1,60%
PPL -2,800M31J051225 050126 8,490%,AB2679BTA06/34C	8,49%	BANQUE DE TUNISIE	05/12/2025	2 799 823	2 817 651	1,49%
PPL -5,001M30J221225 210126 8,250%,BT5236BTA11/30C	8,25%	BANQUE DE TUNISIE	22/12/2025	5 000 652	5 012 112	2,65%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **8 640 970,826 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2025 au 31.12.2025 à **976 015,373 Dinars**, contre **1 634 242,000 Dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons de Trésor à CT	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de dépôt	642 297,537	3 551 419,895	545 638,000	1 883 053,449
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	0,000	542 234,959	0,000	0,000
Revenus des prises en pension	333 717,836	1 739 563,532	1 088 604,000	3 812 574,595
TOTAL	976 015,373	5 833 218,386	1 634 242,000	5 695 628,044

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2025 au 31.12.2025 à **493 634,625 Dinars** contre **448 635,000 Dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	236 745,673	962 773,958	215 164,000	828 307,860
Rémunération du dépositaire	49 736,492	202 263,456	45 203,000	174 014,267
Rémunération du distributeur	207 152,460	842 427,209	188 268,000	724 769,390
Total	493 634,625	2 007 464,623	448 635,000	1 727 091,517

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2025 au 31.12.2025 à **71 510,616 Dinars**, contre **85 653,000 Dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 1.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	49 733,874	202 252,526	45 200,000	174 004,764
Impôts et Taxes	8 478,426	34 737,307	8 258,000	31 669,773
Rémunération du CAC	10 247,080	41 216,994	10 459,000	39 701,763
Jetons de présence	0,000	8 610,147	21 722,000	35 124,064
Publicité et Publications	2 889,503	2 889,503	0,000	0,000
Charges Diverses	161,733	201,733	14,000	56,000
Total	71 510,616	289 908,210	85 653,000	280 556,364

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025 à **260 049,824 Dinars**, contre **3 689 673,365 Dinars** au 31.12.2024 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	162 664,622	213 917,641
PA2	Autres créditeurs divers	97 385,202	3 475 755,724
	TOTAL	260 049,824	3 689 673,365

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2025 à **162 664,622 Dinars** contre **213 917,641 Dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.12.2025	31.12.2024
Gestionnaire	78 171,957	72 339,095
Dépositaire	16 358,697	15 133,304
Distributeurs	68 133,968	126 445,242
Total	162 664,622	213 917,641

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2025 à **97 385,202 Dinars** contre **3 475 755,724 Dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.12.2025	31.12.2024
Etat, impôts et taxes	22 765,745	15 983,017
Redevance CMF	16 357,840	15 132,478
Provision pour charges à payer	41 321,329	26 119,463
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	10 616,918	3 412 403,268
Rémunération CAC	5 900,299	5 694,427
Jetons de présence	423,071	423,071
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0,000	0,000
Total	97 385,202	3 475 755,724

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2025 (en nominal)

· Montant	159 885 700,000
· Nombre de titres	1 598 857
· Nombre d'actionnaires	98

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	345 891 400,000
· Nombre de titres émis	3 458 914

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	325 932 900 ,000
· Nombre de titres rachetés	3 259 329

Capital au 31.12.2025 178 055 622,729

· Montant en nominal	179 844 200,000
· Sommes non distribuables (*)	-1 788 577,271
· Nombres de titres	1 798 442
· Nombre d'actionnaires	110

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 788 577,271 Dinars** au 31.12.2025 et se détaillent comme suit :

	31.12.2025
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 875 641,054
1- Résultat non distribuable de l'exercice	348 118,420
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	131 726,712
+/- values réalisées sur cession de titres.	216 391,708
2- Régularisation des sommes non distribuables	-261 054,637
Aux émissions	-4 219 806,341
Aux rachats	3 958 751,704
Total sommes non distribuables	-1 788 577,271

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2025 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	11 799 680,847
Régularisation du résultat distribuable de la période	-775 595,627
SOMMES DISTRIBUABLES	11 024 085,220

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2025	31.12.2024
Revenus des placements	7,839	8,354
Charges de gestion des placements	-1,116	-1,080
Revenus nets des placements	6,723	7,274
Autres charges d'exploitation	-0,162	-0,175
Résultat d'exploitation	6,561	7,099
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,431	-0,289
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	6,130	6,810
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,431	0,289
Variation des +/- values potentielles/titres	0,073	-0,043
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,120	0,101
RESULTAT NET DE LA PERIODE	6,755	7,157

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,30% TTC à 0,40% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Janvier 2024.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 novembre 2023, a décidé de maintenir inchangée la commission de gestion, laquelle demeure fixée à 0,08 % HT de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS(ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,30% TTC à 0,35% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Décembre 2025

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **31 Décembre 2025** qui font apparaître un actif net de **2 171 456 DT** et une valeur liquidative égale à **148,435 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2025** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2025**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation

du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques :

Les emplois en valeurs mobilières (Obligations) représentent 80,26% de l'actif net au 31 décembre 2025, dépassant ainsi le maximum de 80% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001 2278 du 25 septembre 2001 (tel que modifié par le décret n°2002- 1727 du 29 juillet 2002 et le décret n°2006-1248 du 02 mai 2006).

Tunis, le 30 Janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

ETATS FINANCIERS RELATIFS A LA PERIODE

CLOSE LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 742 819	3 043 354
a- Actions et valeurs assimilées		101 463	0
b- Obligations		561 551	1 035 770
c- Emprunts d'état		1 079 805	2 007 584
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	458 606	575 449
a- Placements monétaires		458 606	575 449
b- Disponibilités			
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		2 201 425	3 618 803
<u>PASSIFS</u>			
Opérateurs créateurs		29 971	24 207
Autres créateurs divers	PA1	18 896	15 161
	PA2	11 075	9 046
ACTIF NET		2 171 456	3 594 596
Capital	CP1	1 466 140	2 551 720
Sommes capitalisables		705 316	1 042 876
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		598 706	842 008
b- Résultat capitalisable de l'exercice		130 579	220 751
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-23 969	-19 882
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 201 425	3 618 803

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.24	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus du portefeuille-titres	PR1	28 852	148 339	56 273	239 446
a- Dividendes		0	0	0	0
b- Revenus des obligations (*)		5 730	60 602	17 780	80 332
c- Revenus des B.T.A (*)		23 122	87 737	38 493	159 114
Revenus des placements monétaires	PR2	7 005	25 930	10 258	33 982
Total des revenus des placements		35 857	174 269	66 531	273 428
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 809	-21 133	-7 020	-28 827
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		31 048	153 136	59 511	244 601
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 599	-22 557	-5 957	-23 850
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 449	130 579	53 554	220 751
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 924	-23 969	-24 446	-19 882
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		22 525	106 610	29 108	200 869
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 924	23 969	24 446	19 882
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 397	1 588	0	-28
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	-472	0	-19 587
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		26 846	131 695	53 554	201 137

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	26 846	131 695	53 554	201 136
a- Résultat d'exploitation	25 449	130 579	53 554	220 751
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 397	1 588	0	-28
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	-472	0	-19 587
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	-62 903	-1 554 834	-539 722	-1 610 450
- a- Souscriptions	47 133	985 646	531 087	2 510 730
- Capital	31 900	685 100	377 500	1 824 500
- Régularisation des sommes non distribuables	60	849	520	3 460
- Régularisation des sommes capitalisables	15 173	299 697	153 067	682 770
b- Rachats	-110 036	-2 540 480	-1 070 809	-4 121 180
- Capital	-74 400	-1 770 400	-764 400	-3 012 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-144	-2 245	-1 052	-13 740
- Régularisation des sommes capitalisables	-35 492	-767 835	-305 357	-1 095 140
VARIATION DE L'ACTIF NET	-36 057	-1 423 139	-486 168	-1 409 314
<u>ACTIF NET</u>				
a- Début de période	2 207 513	3 594 595	4 080 763	5 003 910
b- Fin de période	2 171 456	2 171 456	3 594 595	3 594 595
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a- Début de période	15 054	25 482	29 351	37 360
b- Fin de période	14 629	14 629	25 482	25 482
VALEUR LIQUIDATIVE	148,435	148,435	141,064	141,064
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,91%	5,225%	5,811%	5,321%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS trimestriels

Arrêtées au 31 Décembre 2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrement du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2025**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2025** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2025**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2025** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2025** à 1.742.819 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations	20 000	542 500	561 551	25,509%	25,861%
TN0003400330	AMÉN BANK sUB 2008 C8 7%	3 000	45 000	46 553	2,115%	2,144%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 20.3 CB TF	2 000	40 000	42 605	1,935%	1,962%
TN0PIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CC TF	2 000	120 000	121 771	5,531%	5,608%
TN0001300607	BTE 2010 ca 5.85%	3 500	87 500	88 689	4,029%	4,084%
TN0007310568	HL 2020-3 CB TF	1 000	20 000	21 522	0,978%	0,991%
TNWQSOMZ65V8	ST8 suB 2021-1 CA TF	3 000	120 000	127 666	5,799%	5,879%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021.1 'IF 9.70/o	2 000	40 000	40 558	1,842%	1,868%
TN0002102150	TLF SUB 2021 TF	1 000	20 000	21 110	0,959%	0,972%
TN0003900248	UI8 2009-1 CC 5.85o/o	2 500	50 000	51 077	2,320%	2,352%
	Emprunt d'Etat	12 500	1 043 750	1 079 805	49,050%	49,727%
TN0008000838	EMP NAT 2021 TI CB 8.8%	2 000	200 000	207 097	9,407%	9,537%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	500	43 750	46 272	2,102%	2,131%
TNOJN6PVVH38	EMP NAT 2022 T2 C8 TV	5 000	400 000	409 244	18,590%	18,847%
TNF00WIRG8H7	EMP NAT 2022 T3 CB W	5 000	400 000	417 192	18,951%	19,213%
	Titres OPCVM	648	99 875	101 463	4,609%	4,673%
TN0004200937	GO SICAV	648	99 875	101 463	4,609%	4,673%
	Total		1 686 125	1 742 819	79,168%	80,260%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024
Placements monétaires	0	0
Certificats de dépôts	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0
Disponibilités	458 606	575 449
Compte à terme	200 000	300 000
Intérêts courus sur compte à terme	2 171	961
Avoirs en banque	252 090	186 980
Sommes à l'encaissement	0	113 537
Sommes à régler	0	-28 769
Intérêts sur Dépôt à vue	4 345	2 741
Total	458 606	575 449

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	3 413	5 628
Frais du dépositaire	15 483	9 533
Total	18 896	15 161
PA2 : Autres crébiteurs Divers		
Autres Opérateurs crébiteurs (CAC)	5 002	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	203	314
Charges budgétisées à payer	6 435	3 732
Etat, retenue à la source	-565	0
Total	11 075	9 046

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2024	Montant
* Montant en nominal	2 548 200
* Nombre de Titres	25 482
* Nombre d'actionnaires	88
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	685 100
* Nombre de titres émis	6 851
Rachats effectués	
* Montant en nominal	-1 770 400
* Nombre de titres rachetés	-17 704
Capital au 31.12.2025	1 466 140
* Montant en nominal	1 462 900
* Nombre de Titres	14 629
* Nombre d'actionnaires	86

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2024	2 551 720	2 551 720
Souscriptions de la période	685 100	685 100
Rachats de la Période	-1 770 400	-1 770 400
Autres Mouvements	-280	705 037
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	1 588	1 588
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-472	-472
Régularisation Sommes non distribuables	-1 396	-1 396
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	705 316
Montant Fin de période au 31.12.2025	1 466 140	2 171 456

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0	0
Revenus Des Obligations				
Intérêts	5 731	60 603	17 780	80 332
Revenus Des BTA				
Intérêts	23 121	87 736	38 493	159 114
Total	28 852	148 339	56 273	239 446

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Intérêts sur certificats de dépôt	0	0	0	9 245
Intérêts sur comptes de dépôt	7 005	25 930	10 258	24 737
Total	7 005	25 930	10 258	33 982

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
CH1 : Charges de gestion des placements				
Rémunération du gestionnaire	3 309	15 183	5 524	22 876
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 496	5 951
Total	4 809	21 133	7 020	28 827
CH2 : Autres Charges				
Rémunération du CAC	1 260	5 000	1 257	5 000
Redevance CMF	557	2 552	928	3 845
Charges diverses	1	5	1	6
Charges budgétisées(Résultat)	3 781	15 000	3 770	15 000
Total	5 599	22 557	5 957	23 850

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2025** s'élève à 15 183 DT TTC.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2025** s'élève à 5.950 DT TTC.

TUNISIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **563 310 473,095** dinars, un actif net de **549 667 438,339** dinars et un bénéfice de la période de **8 409 864,672** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliquée d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bassem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	437 237 943,783	398 887 852,000
Obligations et valeurs assimilées		435 457 436,728	394 900 890,000
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 780 507,055	3 986 962,000
Placements monétaires et disponibilités		116 291 641,723	141 045 704,000
Placements monétaires	5	116 289 579,585	141 045 356,000
Disponibilités		2 062,138	348,000
Créances d'exploitation	6	9 780 887,589	1 257 889,000
TOTAL ACTIF		563 310 473,095	541 191 445,000
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	487 689,793	466 156,000
Autres créditeurs divers	8	13 155 344,963	2 786 956,000
TOTAL PASSIF		13 643 034,756	3 253 112,000
ACTIF NET			
Capital	9	518 579 328,150	506 780 798,000
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de la période		31 088 110,189	31 157 534,000
ACTIF NET		549 667 438,339	537 938 333,000
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		563 310 473,095	541 191 445,000

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Note				
Revenus du portefeuille-titres	10	7 244 648,610	28 158 720,301	7 189 517,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 244 648,610	27 992 308,727	7 189 517,000
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	166 411,574	0,000
Revenus des placements monétaires	11	3 033 492,702	12 589 345,989	3 179 894,000
Intérêts des certificats de dépôt		1 306 666,488	5 224 533,128	1 076 718,000
Intérêts des dépôts à vue		65 206,071	170 310,063	29 278,000
Intérêts des bons du trésor à court terme		11 257,589	36 465,100	0,000
Intérêts des dépôts à terme		651 386,431	2 559 499,877	452 922,000
Intérêts des billets de trésorerie		0,000	0,000	0,000
Revenus des prises en pension		998 976,123	4 598 537,821	1 620 976,000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 278 141,312	40 748 066,290	10 369 411,000
Intérêts des mises en pensions	12	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	13	-1 739 768,374	-6 793 294,047	-1 662 538,000
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 538 372,938	33 954 772,243	8 706 873,000
Autres produits		0,000	0,000	0,000
Autres charges	14	-184 157,440	-732 385,044	-188 482,000
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 354 215,498	33 222 387,199	8 518 391,000
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 278 760,390	-2 134 277,010	-2 457 386,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 075 455,108	31 088 110,189	6 061 006,000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 278 760,390	2 134 277,010	2 457 386,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		45 386,714	259 100,459	121 329,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 262,460	-18 795,736	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 409 864,672	33 462 691,922	8 639 720,000
		34 679 926,000		

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 409 864,672	33 462 691,922	8 639 720,000	34 679 926,000
Résultat d'exploitation	8 354 215,498	33 222 387,199	8 518 391,000	33 822 286,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 386,714	259 100,459	121 329,000	-791 684,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 262,460	-18 795,736	0,000	1 649 323,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-42 124 558,037	-21 733 586,116	-49 243 761,000	-74 132 791,000
Souscriptions				
Capital	98 003 690,720	405 662 465,686	58 971 942,000	307 028 780,000
Régularisation des sommes non distribuables	6 062 128,083	30 516 813,794	3 593 242,000	24 389 201,000
Régularisation des sommes distribuables	5 361 512,726	12 592 938,876	3 275 954,000	9 842 827,000
Rachats				
Capital	-135 527 169,991	-424 120 502,817	-103 071 126,000	-374 411 865,000
Régularisation des sommes non distribuables	-8 384 446,478	-31 658 087,012	-6 280 434,000	-28 474 155,000
Régularisation des sommes distribuables	-7 640 273,097	-14 727 214,643	-5 733 340,000	-12 507 579,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-33 714 693,365	11 729 105,806	-40 604 041,000	-39 452 864,000
ACTIF NET				
En début de période	583 382 131,704	537 938 332,533	578 542 374,000	577 391 197,000
En fin de période	549 667 438,339	549 667 438,339	537 938 333,000	537 938 333,000
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	4 505 238	4 341 893	4 742 795	4 954 467
En fin de période	4 183 752	4 183 752	4 341 893	4 341 893
VALEUR LIQUIDATIVE	131,381	131,381	123,895	123,895
TAUX DE RENDEMENT	1,461%	6,043%	1,570%	6,300%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« Tunisie SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 DECEMBRE 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 DECEMBRE 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **437 237 944** dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées			435 457 437	79,222%
	Obligations des sociétés		79 743 600	81 039 567	14,743%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	600 000	608 377	0,111%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	30 000	3 000 000	3 048 480	0,555%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0,185%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	365 630	0,067%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	647 500	656 300	0,119%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	1 800 000	1 826 567	0,332%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	2 000 000	2 112 780	0,384%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	660 000	707 549	0,129%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	532 600	548 165	0,100%
TNFUHZ3R7VRS	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	20 000	800 000	859 420	0,156%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	900 000	911 990	0,166%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 264 655	0,958%
TNTMJ1DJ4SH4	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	15 000	900 000	912 291	0,166%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	175 000	182 815	0,033%
TN0003900230	UIB 2011/1 TR B	30 000	900 000	915 907	0,167%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	400 000	406 567	0,074%
	SERVICOM 2016	3 000	210 000	0	0,000%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	600 000	633 496	0,115%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	636 000	671 291	0,122%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	225 000	232 767	0,042%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	9 600	576 000	583 674	0,106%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	350 000	35 063 000	36 852 582	6,705%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	25 000	1 500 000	1 519 984	0,277%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	224 000	234 475	0,043%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	212 500	220 919	0,040%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	20 000	1 600 000	1 683 614	0,306%
	ATL 2025-2	10 000	1 000 000	1 002 005	0,182%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,000%
TNU28SC9R5L0	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	85 000	8 500 000	8 878 155	1,615%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	78 000	83 905	0,015%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	600 000	634 546	0,115%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,000%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	3 500	350 000	355 656	0,065%
	UBCI SUB 2025-1 CA TF	30 000	3 000 000	3 031 798	0,552%

TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	175 000	182 815	0,033%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,000%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	600 000	642 944	0,117%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	1 200 000	1 218 937	0,222%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	600 000	642 944	0,117%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	365 630	0,067%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 000 000	1 021 541	0,186%
Obligations de L'ETAT			252 817 600	260 536 434	47,399%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	46 079 275	8,383%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	28 000 000	29 578 493	5,381%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	70 000	7 000 000	7 478 133	1,360%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	415 000	41 500 000	42 524 561	7,736%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	16 000 000	16 652 502	3,030%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	24 000 000	25 031 511	4,554%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 199 627	4,221%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 070 450	1,286%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	231 470	18 517 600	18 923 648	3,443%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	16 000 000	16 369 754	2,978%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	34 200	3 420 000	3 499 337	0,637%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	22 800	2 280 000	2 330 754	0,424%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	12 800 000	12 916 035	2,350%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	8 800 000	8 882 354	1,616%
Bons du trésor assimilables			88 389 267	93 881 436	17,080%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	20 080	18 642 056	20 864 174	3,796%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	2 500	2 300 000	2 510 806	0,457%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	5 999	5 636 061	6 179 594	1,124%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	40 000	38 120 000	39 839 540	7,248%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	23700	23 691 150	24 487 322	4,455%
Titres d'OPCVM			1 506 227	1 780 507	0,324%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	3 465	500 041	565 305	0,103%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	674 059	0,123%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	50	501 827	541 143	0,098%
TOTAL			422 456 694	437 237 944	79,546%
Pourcentage par rapport au total des actifs					77,619%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **116 289 580** dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
	Dépôts à vue	14 681 613	14 745 195	2,683%
	TS ABP I 01 101 112699	13 308 280	13 362 440	2,431%
	TS AB SIEGE1 81 101 108500	1 373 333	1 382 755	0,252%
	Dépôts à terme	36 103 000	36 961 245	6,724%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 10/04/2025, 08/04/2026	11 813 000	12 392 208	2,254%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 15/05/2025, 04/05/2026	449 000	468 324	0,085%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 11/06/2025, 04/05/2026	19 000	19 723	0,004%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 11/09/2025, 04/05/2026	12 000	12 250	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 03/12/2025, 04/05/2026	6 000	6 032	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 17/04/2025, 12/03/2026	12 000	12 573	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 19/05/2025, 04/05/2026	4 000	4 169	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 01/07/2025, 04/05/2026	42 000	43 440	0,008%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 29/09/2025, 02/01/2026	515 000	524 019	0,095%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 10/12/2025, 04/05/2026	5 000	5 020	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 22/04/2025, 12/03/2026	4 000	4 187	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 22/05/2025, 04/05/2026	7 000	7 292	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 24/07/2025, 04/05/2026	8 000	8 240	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 14/10/2025, 04/05/2026	14 000	14 206	0,003%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 22/12/2025, 04/05/2026	531 000	531 988	0,097%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 28/04/2025, 12/03/2026	9 000	9 411	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 23/05/2025, 04/05/2026	1 048 000	1 091 539	0,199%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 31/07/2025, 04/05/2026	19 000	19 545	0,004%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 21/10/2025, 04/05/2026	14 000	14 188	0,003%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 24/12/2025, 04/05/2026	14 000	14 021	0,003%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 05/05/2025, 12/03/2026	8 000	8 359	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 26/05/2025, 04/05/2026	1 020 000	1 061 806	0,193%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 05/08/2025, 04/05/2026	18 000	18 500	0,003%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 29/10/2025, 29/01/2026	601 000	608 157	0,111%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 25/12/2025, 03/04/2026	513 000	513 668	0,093%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 16/04/2025, 02/04/2026	9 000	9 431	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 16/05/2025, 04/05/2026	1 063 000	1 108 549	0,202%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 23/06/2025, 04/05/2026	8 000	8 286	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 17/09/2025, 20/04/2026	4 170 000	4 252 349	0,774%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 08/12/2025, 04/05/2026	210 000	210 938	0,038%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 07/05/2025, 04/05/2026	19 000	19 846	0,004%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 28/05/2025, 04/05/2026	36 000	37 462	0,007%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 22/08/2025, 04/05/2026	6 000	6 148	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 17/11/2025, 04/05/2026	1 000	1 008	0,000%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 30/12/2025, 01/04/2026	13 317 000	13 321 956	2,424%

	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 07/04/2025, 02/04/2026	21 000	22 041	0,004%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 14/05/2025, 04/05/2026	5 000	5 216	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 03/06/2025, 04/05/2026	5 000	5 197	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 01/09/2025, 04/05/2026	525 000	536 933	0,098%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 27/11/2025, 04/05/2026	3 000	3 020	0,001%
	Certificats de dépôt	56 500 000	56 259 620	10,235%
TN0N3T5J9OV7	BNA-->CD5MD.01/09/25-19/01/26-9.25%	5 000 000	4 982 143	0,906%
TN0R0YUIR6L9	BH-->CD4.5MD.04/11/25-12/02/26-9.04%	4 500 000	4 462 962	0,812%
TNKWGIM36CE4	BNA-->CD2.5MD.21/08/25-28/01/26-9.25%	2 500 000	2 486 673	0,452%
TN8SROL36882	BNA-->CD5MD.12/09/25-20/01/26-9.25%	5 000 000	4 981 103	0,906%
TN620SWGQHD7	BNA-->CD2MD.09/09/25-07/01/26-9.25%	2 000 000	1 997 607	0,363%
TNSN5RIRLUB8	BIAT-->CD4MD.29/12/25-17/02/26-8.49%	4 000 000	3 964 944	0,721%
TNZHBW116JH7	BNA-->CD2MD.28/08/25-15/01/26-9.25%	2 000 000	1 994 444	0,363%
TN9N64AWZJH1	BNA-->CD1.5MD.23/09/25-21/01/26-9.00%	1 500 000	1 494 175	0,272%
TN4OP3HA55N3	BNA-->CD4MD.08/09/25-06/01/26-9.25%	4 000 000	3 996 012	0,727%
TNF80NXRBGR3	BIAT-->CD1.5MD.23/12/25-11/02/26-8.49%	1 500 000	1 488 532	0,271%
TNHRVMVMWZD8	BNA-->CD3MD.03/09/25-21/01/26-9.25%	3 000 000	2 988 095	0,544%
TNEEFCLHF517	BIAT-->CD0.5MD.27/11/25-06/01/26-8.49%	500 000	499 533	0,091%
TNES5UPBYEJ2	BNA-->CD8MD.27/08/25-14/01/26-9.25%	8 000 000	7 979 365	1,452%
TNSG9LVLE546	BNA-->CD2MD.16/09/25-14/01/26-9.25%	2 000 000	1 994 815	0,363%
TNO7FCXJY2U6	BNA-->CD5MD.14/08/25-21/01/26-9.25%	5 000 000	4 980 256	0,906%
TNOUYEHVW99	BNA-->CD3MD.10/09/25-08/01/26-9.25%	3 000 000	2 995 812	0,545%
TNMCZDV6ZHL0	BIAT-->CD3MD.30/12/25-18/02/26-8.49%	3 000 000	2 973 149	0,541%
	Créances sur opérations de pensions livrées	7 400 362	7 693 912	1,400%
	PPL -2,000M341J050625 120526 8,500%,BIAT19718EMPNA	2 000 072	2 099 241	0,382%
	PPL -1,000M358J190325 120326 8,990%,BIAT12701EMPNA	1 000 070	1 071 996	0,195%
	PPL -1,000M333J130625 120526 8,500%,BIAT9842EMPNAT	1 000 032	1 047 728	0,191%
	PPL -1,000M314J010725 110526 8,500%,BIAT9794EMPNAT	1 000 084	1 043 532	0,189%
	PPL -1,400M200J290925 170426 8,500%,BIAT13397EMPNA	1 400 098	1 431 173	0,260%
	PPL -1,000M98J311225 080426 8,490%,BIAT9295EMPNAT2	1 000 006	1 000 242	0,182%
	BTCT	650 000	629 608	0,1145%
	BTCT 52 SEMAINES 17032026	650 000	629 608	0,115%
	TOTAL	115 334 975	116 289 580	21,156%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			20,644%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **9 780 887,589** dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes titres à encaisser	815,962	816,000
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696,000	78 696,00
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696,000	-78 696,00
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	9 780 071,627	1 257 073,000
Total	9 780 887,589	1 257 889,000

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020,

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1,442 KDT,

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20,000 actions et 10,000 actions pour TUNISIE SICAV,

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu,

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité,

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à **487 689, 793** dinars contre **466 156,000** dinars au 31/12/2024 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Montant HT	482 145,124	460 856,000
TVA	91 607,574	87 563,000
Total TTC	573 752,698	548 419,000
Retenue à la source	-86 062,905	-82 263,000
Net à payer	487 689,793	466 156,000

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **13 155 344,963** dinars contre **2 786 956,000** dinars au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	48 176,240	46 083,000
Retenues à la source sur commissions	142 520,390	136 555,000
TCL à payer	8 354,368	8 303,000
Achats titres à payer	7 654,585	7 655,000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	12 948 450,707	2 587 852,000
Autres	188,673	509,000
Total	13 155 344,963	2 786 956,000

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2025

Montant	506 780 798
Nombre de titres	4 341 893
Nombre d'actionnaires	9 988

Souscriptions réalisées

Montant	405 662 466
Nombre de titres émis	3 475 552
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 192

Rachats effectués

Montant	424 120 503
Nombre de titres rachetés	3 633 693
Nombre d'actionnaires sortants	1 754

Capital au 31/12/2025

Montant	518 579 328
Nombre de titres	4 183 752
Nombre d'actionnaires	9 427

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	259 100
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-18 796
Régularisation des sommes non distribuables	-6 447
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 157 534
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-1 134 824

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à **7 244 648,610** dinars pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025, contre **7 189 517,000** dinars pour même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations				
- Intérêts	1 585 010,469	6 095 988,691	1 540 250,000	6 474 538,000
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	5 659 638,141	21 896 320,036	5 649 267,000	22 455 471,000
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	0,000	166 411,574	0,000	47 941,000
Total	7 244 648,610	28 158 720,301	7 189 517,000	28 977 951,000

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **3 033 492,702** dinars, contre **3 179 894,000** dinars pour même période de l'exercice 2024 et représente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2025 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/10/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Intérêts des certificats de dépôt	1 306 666,488	5 224 533,128	1 076 718,000	4 360 633,000
Intérêts des dépôts à vue	65 206,071	170 310,063	29 278,000	137 299,000
Intérêts des BTCT	11 257,589	36 465,100	0,000	0,000
Intérêts des dépôts à terme	651 386,431	2 559 499,877	452 922,000	1 712 623,000
Intérêts des billets de trésorerie	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des prises en pension	998 976,123	4 598 537,821	1 620 976,000	6 127 588,000
Total	3 033 492,702	12 589 345,989	3 179 894,000	12 338 144,000

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **1 739 768,374** dinars, contre **1 662 538,000** dinars pour la même période de l'exercice 2024 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre du Quatrième trimestre 2025.

	Du Du 01/10/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du Gestionnaire	434 721,184	1 698 323,517	415 635,000	1 686 296,000
Rémunération du Distributeur	1 305 047,190	5 094 970,530	1 246 903,000	5 058 888,000
Total	1 739 768,374	6 793 294,047	1 662 538,000	6 745 184,000

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **184 157,440** dinars, contre **188 482,000** dinars pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit

	Du Du 01/10/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevance CMF	146 214,835	570 829,151	139 710,000	566 787,000
TCL	25 198,436	99 470,500	25 097,000	103 465,000
Autres	12 744,169	62 085,393	23 674,000	78 372,000
Total	184 157,440	732 385,044	188 482,000	748 624,000

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », Celle-ci est chargée des choix des placements de la société, En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire,

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV », La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire, En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0,75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien,